

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES



Union – Discipline – Travail



**Projet Regional D'Accès A L'Électricité et
de Systèmes De Stockage D'énergie par Batteries (ECOREAB)
(P167569) - Cote D'Ivoire**

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Février 2021

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES FIGURES.....</i>	<i>78</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>78</i>
<i>SIGLE ET ABREVIATIONS</i>	<i>78</i>
<i>DEFINITION</i>	<i>80</i>
<i>1. INTRODUCTION</i>	<i>82</i>
1.1. Contexte du projet	82
1.2. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	6
1.2.1. Principes	6
1.2.2. Objectifs.....	6
<i>2. DESCRIPTION DU PROJET</i>	<i>87</i>
2.1. Localisation géographique des sites du projet.....	87
2.2. Présentation du Promoteur du projet.....	1
2.3. Consistance des travaux.....	1
<i>3. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....</i>	<i>14</i>
3.1. Résumé des activités déjà engagées	14
3.2. Activités envisagées	15
3.2.1. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels	15
3.2.2. Consultation et participation des parties prenantes.....	15
<i>4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</i>	<i>10</i>
4.1. Objectif	Error! Bookmark not defined.
4.2. Catégories de parties prenantes	10
4.2.1. Parties prenantes affectées.....	10
4.2.2. Parties prenantes intéressées	10
4.2.3. Groupes vulnérables.....	13
4.3. Personnel du projet.....	13
4.4. Analyse et évaluation des parties prenantes	14
4.5. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	15
4.6. Cartographie des parties prenantes et niveau de consultation	25
4.7. Élaborer une base de données des parties prenantes.....	25
<i>5. PLANNING ET STRATEGIES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	<i>18</i>
5.1. Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes	18
5.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations auprès des parties prenantes.....	18
5.2.1. Description des informations à communiquer.....	18
5.2.1.1. Brève description des informations à communiquer	18
5.2.1.2. Formats et modes de communication qui seront utilisés.....	19
5.3. Stratégie proposée pour les consultations.....	38
5.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables ...	39
5.5. Calendriers.....	28
5.6. Examen des commentaires	28
5.7. Phases ultérieures du projet	29
<i>6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	<i>30</i>

6.1.	Ressources	30
6.2.	Fonctions de gestion et responsabilités	30
7.	BUDGET INTEGRE DE LA MISE EN ŒUVRE du PMPP.....	31
8.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....	47
8.1.	Finalité et objectifs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	47
8.1.1.	Finalité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	47
8.1.2.	Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	47
8.2.	Causes potentielles des plaintes	47
9.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES - MGP ...	48
9.1.	Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes	48
9.2.	Procédure de gestion des plaintes	49
9.3.	Procédure de traitement des plaintes spécifiques.....	56
9.4.	Procédure de traitement des plaintes confidentielles.....	56
9.5.	Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	39
9.6.	Monitoring des délais du mécanisme de gestion des plaintes	57
9.7.	Suivi évaluation	58
9.8.	Coût du mécanisme de Gestion des Plaintes	59
9.9.	Le code de conduite	59
10.	SUIVI ET ELABORATION DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	42
10.1.	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	42
10.2.	Rapports aux groupes de parties prenantes	42
11.	SYNTHESE DES COUTS	48
12.	CONCLUSION.....	49
	BIBLIOGRAPHIE	63
	ANNEXES.....	63
	Annexe 1 : Modèle Journal de consultation.....	64
	Annexe 2 : Modèle Journal de consultation.....	65
	Annexe 3 : Modèle de tableau relatif à la décision finale à la plainte	66
	Annexe 4 : Le Registre des réclamations et de Suivi du traitement de la plainte excluant les plaintes liées aux EAS/HS	67
	Annexe 5 : Formulaire de Feedback.....	558
	Annexe 6 : Matrice du Plan de mobilisation des parties prenantes	69
	Annexe 7 : Codes de Conduite et Plan d'action pour la Prevention et la Lutte Contre L'exploitation et les Abus Sexuels ainsi que le Harcellement Sexuel	570
	Annexe 8 : Rôle du Point Focal Communal Responsable des Plaintes.....	603
	Annexe 9 : Procès-verbaux et liste de présence des consultations des parties prenantes	74
	Annexe 10 : Synthèse des consultations publiques	1002
	Annexe 11 : Matrice d'évaluation des parties prenantes	118

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des parties prenantes	25
Figure 2: Procédure de gestion des plaintes	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier des réunions publiques	719
Tableau 2 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture de Korhogo	80
Tableau 3 : Grille de répartition des parties prenantes	113
Tableau 4 : Catégories des parties prenantes et leurs rôles	124
Tableau 6 : Synthèse des besoins des parties prenantes	15
Tableau 7 : Programme de Mobilisation des Parties Prenantes	18
Tableau 8 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations	21
Tableau 9 : Stratégie proposée pour les consultations	39
Tableau 10 : Stratégie de divulgation de l'information par phase du projet	250
Tableau 11 : Information relatives aux calendriers et dates butoirs	28
Tableau 11a : Budget du PMPP	35
Tableau 12 : Coût estimatif de mise en œuvre du MGP dans les trois (03) localités.....	58
Tableau 13 : Synthèse des coûts du PMPP du projet	481
Tableau 14 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture de Korhogo	100
Tableau 15 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture de Boundiali.....	10215
Tableau 16 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture d'Odienné	104
Tableau 17: Evaluation des parties prenantes	106

SIGLE ET ABREVIATIONS

ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
BESS	Battery Energy Storage Systems
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIAPOL	Centre ivoirien Anti-Pollution
CI-ENERGIES	Côte d'Ivoire Energies
CIES	Constat d'Impact Environnemental et Social
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
DTET	Direction des Transports d'Énergie et des Télécommunications
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
HS	Harcelement Sexuel
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGG	Mecanisme de Gestion des Griefs
OCB	Organisation commune de base
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
URC	Unité Régionale de Coordination
VBG	Violence Basée sur le Genre

DÉFINITIONS

Participation : “La participation citoyenne peut se définir comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté”

Mise en contexte et pertinence : Tout processus de développement d'un mécanisme de gestion des plaintes sera localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre.

Sécurité : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, CI-ENERGIES ou l'URC évaluera soigneusement les risques potentiels pour les différentes parties prenantes et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). CI-ENERGIES ou L'URC veillera à assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.

Confidentialité : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

Transparence : Les parties prenantes seront clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.

Accessibilité : le mécanisme sera accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière sera portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

L'Intérêt : (élément motivateur) d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou sa dépendance à l'égard du Projet.

Le Pouvoir : (capacité d'influencer le projet) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Plainte : Dans un Mécanisme de Gestion des Plaintes, CAFOD, 2010, p. 6 « Une plainte est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque ».

Dans le cadre du Projet de fourniture et d'installation de Systèmes de Stockage d'Énergie par Batteries, une plainte ou un grief est une forme d'expression d'un mécontentement, d'une insatisfaction exprimée par un individu ou un groupe, dû au non-respect des normes et / ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant.

-

Plaignant : Un individu ou un groupe (Employés, ONG, Riverains, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre.

La partie visée par la plainte : est la personne physique ou morale présumée être l'auteur d'une infraction ou d'une faute mineure ou grave ;

Le système de gestion des plaintes du projet : c'est un processus communautaire non judiciaire de règlement de différends à l'amiable, à travers lequel les parties prenantes déposent une plainte et reçoivent une réponse à leurs préoccupations. C'est également un ensemble de procédures simples et rapides qui donnent accès aux parties prenantes à un moyen sûr de faire entendre des plaintes dans les domaines ayant trait et relevant seulement du contrôle du projet.

Les doléances sont des requêtes adressées par un tiers aux responsables (autorités, responsables) essentiellement pour faire des remarques, ou pour exprimer un souhait.

Une réclamation est une action de s'adresser à une autorité pour faire reconnaître l'existence d'un droit. Une réclamation indique en fait deux écarts :

- la présence d'une non-conformité ou un décalage entre qualité attendue et qualité perçue ;
- L'absence de contrôle qualité ou en tout cas la non-détection de cette anomalie par le prestataire.
-

L'appréciation : désigne le fait d'évaluer une situation donnée ou analyse ce que l'on en perçoit.

Le témoin est une personne qui a une connaissance directe d'un forfait ou d'un événement pour l'avoir vu et qui peut aider à attester des considérations importantes touchant au forfait ou à l'événement

L'erreur est une violation non intentionnelle du programme ou des règles. Les erreurs officielles sont dues aux erreurs du personnel et les erreurs des clients surviennent lorsque des clients donnent par mégarde des informations incorrectes.

La corruption consiste à offrir, donner, demander ou accepter un avantage ou une récompense qui peut frauduleusement influencer l'action d'une personne.

La fraude est une action délibérée consistant en une falsification, une tromperie, un artifice et une perversion de la vérité ou une violation de la confidentialité en rapport avec des ressources financières, matérielles ou humaines d'une organisation, de son capital, des services qu'elle fournit et ou des transactions, en général pour un profit ou un gain personnel.

Procédure de conciliation : Procédure par laquelle les parties en désaccord tentent de rapprocher leurs points de vue, en faisant des concessions réciproques, grâce à l'intervention d'un tiers. Dans le cadre du Projet, le tiers représente les instances de gestion des plaintes mises en place. La solution retenue ne doit comporter aucune ambiguïté. La formulation de l'accord doit être claire et précise, les parties doivent en avoir la même compréhension.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet

L'accès à l'électricité est l'un des problèmes majeurs de la région Ouest-africaine malgré ses énormes potentialités énergétiques. En effet, le contexte actuel de la région est marqué par un faible taux d'accès à l'électricité (moins de 50%). Pour faire face à ce défi qui passe par l'interconnexion de lignes de transmission entre les Etats membres, les Energies Renouvelables (RE) constituent un important levier sur lequel la Commission de la CEDEAO compte s'appuyer avec le soutien de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment la Banque mondiale.

C'est ainsi que selon le Schéma Directeur du WAPP (West Africa Power Pool) mis à jour pour développer un marché régional, il est prévu que d'ici 2029, 38 % de l'électricité produite dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest, proviendra des technologies des Energies Renouvelables (ER) et le bouquet des énergies renouvelables sera composé de 24% d'hydroélectricité, de 13% de photovoltaïque (énergie solaire) et de 1% d'énergie éolienne. L'injection de 38% d'ER sans stockage d'énergie, créera une instabilité sur le réseau.

Le stockage d'énergie par batterie est nécessaire au niveau régional pour résoudre certains des problèmes techniques qui entravent les interconnexions. Les problèmes techniques qui résultent du déséquilibre entre l'offre et la demande au niveau des pays nécessitent effectivement une synchronisation, ainsi que des plans de développement de projets d'énergie renouvelable connectés au réseau ; ce qui exigera plus de flexibilité pour la réponse du système.

Le Projet Regional D'Accès A L'Électricité et de Systèmes De Stockage D'énergie par Batteries (ECOREAB) (composante 2) constitue un moyen alternatif d'aide au réseau électrique et de services auxiliaires pour résoudre les problèmes de performances des systèmes électriques (support de fréquence, qualité de l'énergie), ainsi que l'extension des énergies renouvelables. Le BESS optimise sa capacité de sortie en fonction de la demande et fait de lui la meilleure option pour le contrôle de fréquence.

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale ont initié le ECOREAB qui sera mis en œuvre, entre autres en Côte d'Ivoire.

ECOREAB en tant que pourvoyeur d'accumulateur d'énergie, fait partie des solutions de transition vers un marché énergétique régional et un des projets définis dans le Schéma Directeur du WAPP, afin d'assurer la stabilité du système. Outre les problèmes de production et de transmission, l'interconnexion des sous-systèmes requiert une infrastructure solide et souple pour atteindre la stabilité. Les infrastructures de répartition, les services auxiliaires pour le contrôle de la tension et de la fréquence, le développement de l'opérateur de marché du système régional (CCI) et le renforcement des règles d'expédition et de marché, font partie de l'infrastructure souple ciblée par les activités du Projet.

Ainsi, ECOREAB (composante 2), financera des applications du BESS pour des services auxiliaires de réseau, afin de fournir les six (6) réserves d'exploitation pour la régulation de fréquence et de tension, y compris la production d'énergie renouvelable variable. Avec des systèmes électriques plus développés, la Côte d'Ivoire joue un rôle particulièrement important dans un réseau régional. Les coûts d'un réseau fiable et synchrone au niveau national, restent prohibitifs et créent une opportunité pour une approche régionale optimisée. Le défi des réseaux disjointes dans la région est aggravé par le manque de plans de financement régionaux convaincants. L'évaluation des applications de stockage

de batterie dans le WAPP estime à l'horizon 2022, une capacité totale du BESS de 1.290MWh avec un coût estimé à US \$ 387 millions.

L'optimisation technique et économique de l'étude pour sélectionner les emplacements les plus importants et les plus critiques pour la technologie BESS, est influencée par les développements du réseau et la quantité de BESS. Pour atteindre un réseau WAPP fiable susceptible de faciliter le commerce de l'électricité, les points critiques du réseau destinés à recevoir le BESS en Côte d'Ivoire, sont les postes sources de Boundiali, Korhogo et Odienné.

La Côte d'Ivoire joue un rôle important au sein du réseau WAPP, avec une charge maximale et des consommations supérieures à 10%. La sélection du pays, profiterait à la fois au réseau national et aux réseaux régionaux intégrés. Compte tenu des avantages escomptés d'un réseau fiable pour WAPP, en vue du commerce régional de l'électricité, les avantages potentiels de l'installation de BESS au niveau de nœuds critiques du réseau du WAPP sont largement reconnus au niveau régional. L'étude sur la synchronisation des réseaux interconnectés WAPP réalisée en 2017, a permis d'identifier les principaux problèmes liés à la fourniture de services tels que les réserves de fréquence pour le maintien de la sécurité et de la fiabilité du système d'alimentation interconnecté WAPP.

Des réserves de fréquences primaires inadéquates ont été identifiées comme l'une des causes, parmi d'autres de l'incapacité à maintenir la fréquence du système dans des limites acceptables, et donc l'une des raisons de son incapacité à synchroniser correctement les trois (3) blocs synchrones dans le passé.

Dans cette optique, la fourniture des Services Auxiliaires (SA) est définie comme « tous les services nécessaires au transport de l'électricité du vendeur à l'acheteur, compte tenu des obligations des zones de contrôle et des services publics de transport dans les zones de contrôle, afin de maintenir la fiabilité des opérations du système de transmission interconnecté ». Ces services sont nécessaires pour garantir que les opérateurs du système peuvent assumer leurs responsabilités en ce qui concerne le fonctionnement sûr, sécurisé et fiable du système électrique interconnecté.

Description du projet ECOREAB

Le projet proposé financera des travaux en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. En Mauritanie, le projet développera l'électrification rurale grâce à la densification du réseau autour des sous-stations de l'interconnexion OMVS le long de la zone fragile de la frontière sud avec le Sénégal. Au Sénégal, le projet électrifiera les communautés autour des sous-stations de l'OMVG en Casamance. Au Niger, le projet électrifiera les communautés le long des interconnexions Niger-Nigeria dans la zone du fleuve et le centre-est, la dernière étant l'une des zones de drapeau rouge du Niger. Le projet vise à donner accès à environ 1,8 million de personnes dans les trois pays. Le projet vise à augmenter les taux d'accès au Sénégal de 62 à 67 pour cent; Mauritanie de 43 à 56 pour cent et Niger de 20 à 22,5 pour cent.

En Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, le projet proposé financera des équipements BESS pour soutenir la synchronisation, pour favoriser le marché régional de l'énergie en soutenant l'intégration des énergies renouvelables variables et en fournissant des services auxiliaires¹², et améliorer la stabilité du réseau régional et sa fiabilité en augmentant la réserve d'énergie en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. En outre, le projet proposé vise à construire l'institution régionale ERERA. Ces résultats peuvent être atteints efficacement en adoptant l'approche régionale pour les raisons suivantes: (i) la

¹² Les services auxiliaires sont les services nécessaires pour soutenir le transport d'énergie électrique du vendeur à l'acheteur compte tenu des obligations des zones de contrôle et des services de transport dans ces zones de contrôle et pour le système interconnecté dans son ensemble pour maintenir des opérations fiables.

synchronisation du système nécessite une approche holistique pour optimiser les investissements; (ii) des économies d'échelle par une mise en œuvre conjointe au niveau de la CEDEAO qu'il ne serait pas possible de réaliser dans le cadre d'une approche à un seul pays; (iii) un programme régional peut garantir que tous les pays adopteront un équipement standard de qualité harmonisé et similaire, et (iv) l'appui institutionnel aux institutions clés ERERA et ICC ne peut être obtenu que dans le cadre d'une approche régionale.

Objectif de développement de projet

L'objectif de développement du projet est d'augmenter l'accès au réseau électrique en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, et d'améliorer la capacité du système électrique pour garantir un fonctionnement synchrone du système électrique de la CEDEAO.

Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP sont:

- Les personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré.
- Augmentation du taux d'accès à l'électricité (pourcentage) - par pays
- Capacité ferme supplémentaire pour le contrôle de fréquence fournie (MWh)
- Capacité supplémentaire d'énergie renouvelable (MW)
- Mise à disposition d'une équipe qualifiée pour ERERA pour exploiter le marché de l'électricité

Composantes du Projet

Le projet comprend quatre composantes : a) Conception, fourniture et installation d'infrastructures de distribution d'électricité (moyenne tension [MT] et basse tension [BT]) pour maximiser les nouvelles connexions; (b) Conception, fourniture et installation des équipements BESS; (c) Supervision de la construction et conseil technique; et d) Coordination du projet et assistance technique.

Bénéficiaires du Projet

1. Les bénéficiaires du projet sont : (i) les personnes vivant dans les zones affectées par le projet, y compris les ménages, les petites entreprises et les institutions publiques, qui seront connectées au réseau électrique, et (ii) les personnes déjà connectées au réseau dont les services seront améliorés. Environ 234 000 ménages seront connectés au réseau. La répartition attendue des bénéficiaires du projet comprend (a) 36 pour cent des ménages avec un revenu de l'ordre de 1,9 USD à 3,1 USD par jour vivant dans les zones périurbaines, et (b) 64 pour cent des ménages avec un revenu inférieur à 1,9 USD par jour vivant dans les zones rurales. En réduisant considérablement ou en éliminant les frais de connexion tout en déployant des compteurs prépayés, le projet devrait avoir un impact transformateur de rendre l'accès abordable à court terme.

De plus, l'amélioration de la stabilité du réseau régional et l'intégration des énergies renouvelables variables amélioreront considérablement la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans les pays du projet. Les bénéficiaires ultimes du projet seront les personnes vivant actuellement avec un approvisionnement électrique peu fiable dans les pays de la CEDEAO. Le projet vise à améliorer la qualité et la fiabilité des services d'électricité fournis à 6,5 millions de personnes, dont environ la moitié sont des femmes et dont 300 000 personnes bénéficient d'une électricité constante avec délestage. Le projet contribuera également à renforcer les capacités des services publics dans tous les pays d'exploitation.

ECOREAB a été classé en catégorie « B » dans la classification pays, et en risque substantiel selon les critères CES de la Banque mondiale, à l'issue d'un screening initié par la commission de la CEDEAO et approuvé par CI-ENERGIES et validé par la Banque mondiale. Cependant, en ce qui concerne les activités envisagées pour la Côte d'Ivoire (composante 2), le risque environnemental et social est jugé modéré. Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le Projet d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries et des équipements de synchronisation, va à la fois générer des impacts positifs et négatifs potentiels, ainsi que des risques probables sur les milieux biophysique et humain des localités concernées. Cependant, ces risques et impacts susceptibles d'en résulter seront maîtrisés au regard des mesures de mitigation qui seront mises en œuvre du point de vue environnemental, technique et financier, afin de concrétiser la viabilité environnementale et l'acceptabilité sociale du Projet par toutes les parties prenantes. A Cet effet, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque s'appliquent au projet afin de prévenir et atténuer les incidences négatives qui pourraient découler de sa mise en œuvre sur l'environnement humain. Il s'agit de (i) la NES 1 « Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux », (ii) la NES 2 : « Emploi et conditions de travail », (iii) la NES 3 : « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution », (iv) la NES 4 : « Santé et sécurité des populations » et (v) la NES 10 : « Mobilisation des parties prenantes et information ». Cette dernière induit la mise en place de ce présent document : le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

1.2. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

1.2.1. Principes

Les principes qui seront utilisés par le BESS en Côte-d'Ivoire dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Ils sont les suivants :

- l'engagement visera à fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- la participation des parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de l'engagement des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées.
- les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

1.2.2. Objectifs

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), préparé pour le Projet BESS, décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation Ivoirienne et aux standards de la Banque mondiale.

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue permanent entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et de bon voisinage, tant en interne qu'avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant
- concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible
- assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de partici[pation, et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue
- partager l'information et dialoguer de façon inclusive sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat d'appropriation, de de responsabilisation sociale et de confiance entre les parties prenantes et le Projet
- guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation
- mettre en place un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG), avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire pour le respect du droit humain des plaignants

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Localisation géographique des sites du projet

Les sites du projet sont des postes sources localisés à Korhogo, Boundiali et Odienné. Le poste source de Korhogo est situé à la sortie de la ville dans le quartier de Natio Kobadara sur l'axe Korhogo – Sinématiali. Le poste source de Boundiali est situé à la sortie de la ville, à proximité des villages de Tombougou et Samorroso, sur l'axe Boundiali – Kouto. Le poste source d'Odienné est situé à la sortie de la ville dans le quartier résidentiel en cours de développement, sur l'axe Odienné – Boundiali.



Poste source de Korhogo



Poste source de Boundiali



Localisation du poste source de Korhogo



Source : Extrait de Google Earth, adapté par KONAN E., Décembre 2020

Localisation du poste source de Boundiali



Source : Extrait de Google Earth, adapté par KONAN E., Décembre 2020
Localisation du poste source d'Odienné



Source : Extrait de Google Earth, adapté par KONAN E., Décembre 2020

2.2. Présentation du Promoteur du projet

Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES), est une société d'État au capital de 20.000.000.000 XOF¹³, créé par le Décret n° 2011- 472 du 21 décembre 2011 et dont la dénomination et les attributions ont été modifiées par le Décret n° 2017- 777 du 22 Novembre 2017.

CI-ENERGIES a pour mission, en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger, d'assurer le suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'autorité concédante ainsi que la production d'électricité et toute autre activité du secteur de l'électricité qui pourrait lui être confiée par l'Etat.

2.3. Consistance des travaux

Principe de fonctionnement du système de stockage d'énergie par batterie

Dans le cadre du présent projet, le système de stockage par batterie est conçu pour être un moyen alternatif d'aide au réseau électrique et de services auxiliaires pour résoudre les problèmes de performances des systèmes électriques (support de fréquence, qualité de l'énergie), ainsi que l'extension des énergies renouvelables.

Le BESS optimise sa capacité de sortie en fonction de la demande et fait de lui la meilleure option pour le contrôle de fréquence. En outre, La technologie BESS permet une régulation supplémentaire des flux du système électrique ; en particulier, la technologie BESS fonctionne alternativement comme Générateurs ou Charges afin d'atténuer la volatilité des prix dans le système.

Les BESS ont tendance à injecter de l'énergie dans le système lorsque les prix marginaux sont plus élevés et à absorber de l'énergie lorsqu'ils sont plus bas, dans le but d'optimiser les coûts globaux du système. Dans les pays où une réglementation basée sur le marché existe, on parle aussi de capacité d'arbitrage.

Pour ce faire l'alimentation des chargeurs de batteries est assurée par une centrale solaire PV qui sera installée en amont du poste source occupant le BESS.

Description technique des travaux envisagés dans le cadre du projet BESS

Conformément aux termes de référence, la description des travaux comprend quatre (04) phases :

- Phase 1 : Pré-construction ;
- Phase 2 : Construction et installations des équipements électriques ;
- Phase 3 : Exploitation et entretien ;
- Phase 4 : Activités de cessation d'activités ou de démantèlement.

Description des travaux d'installations de systèmes de stockage d'énergie par batteries

En rappel, il s'agit des travaux de :

- i) installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 mwh ;
- ii) installation des équipements de synchronisation

Ci-après la description desdits travaux dans l'ordre chronologique d'exécution.

Phase 1 : Pré – construction

Travaux préliminaires

- Installation de chantier et de la base-chantier ;
- Installation des aires de stockage de matériels ;
- Nettoyage de l'emprise du site (abattage d'arbres, défrichage et dessouchage) ;

¹³ XOF = West African CFA franc/ Franc CFA Ouest-Africain (F CFA)

- Installation des panneaux de signalisation ;
- Identification de la zone d'implantation du conteneur des batteries Lithium- Ion ;
- Identification des réseaux divers existants pour marquage de la tranchée des chemins de câbles ;
- Mesures de prévention aux croisements des réseaux divers existants.

Transport des équipements

- Approvisionnement du matériel de génie civil, du conteneur technique 20 pieds, des batteries et des équipements électriques sur site à l'aide des camions et des grues

Phase 2 : Construction et installation des équipements

Travaux Génie Civil

- Réalisation d'une plateforme en béton armé pour la pose du conteneur technique des batteries ; cette étape contient plusieurs phases qui sont entre autres les excavations des fondations de la plateforme et leur consolidation. Ensuite, l'exécution des coffrages pour le collage du béton de fondation.
- Exécution des tranchées (ouverture des fouilles) pour le chemin de câble
- Pose des conteneurs de batterie et d'équipement de synchronisation

Travaux électriques

- Installation de l'onduleur bidirectionnel ;
- Pose des câbles AC/CC ;
- Marquage et l'étiquetage des câbles ;
- Raccordement des câbles.

Installation des équipements de synchronisation

- Pose de l'armoire MultiCluster Box ;
- Installation d'un ordinateur de contrôle commande à distance ;
- Installation de logiciel de système de commande à distance

Essais et réception des installations

- Inspection des installations ;
- Essais du système de stockage d'énergies des batteries et des équipements de synchronisation ;
- Mise en service.

Repli du chantier

- Demobilisation du chantier ;
- Nettoyage général du site.

Phase 3 : Exploitation et entretien

Exploitation

- Fonctionnement normal du système de stockage d'énergie par batteries Lithium - Ion.

Entretien

- Rechargement des batteries
- Déchargement périodique des batteries
- Remplacement des batteries défectueuses
- Inspection périodique des câbles AC/CC.

Phase 4 : Activités de cessation d'activités ou de démantèlement

- Démantèlement des équipements
- Réhabilitation des sites

3. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Sans être exhaustif, le processus d'information, de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- identification et analyse des parties prenantes ;
- planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- stratégie de diffusion de l'information ;
- exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- gestion des plaintes ;
- stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) également élaboré et le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) préciseront les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et de participation des parties prenantes concernées par le projet.

A cette étape de la préparation du projet de BESS et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

3.1. Résumé des activités déjà engagées

Dans le cadre de la préparation du présent PMPP, des consultations avec les parties prenantes ont été réalisées du 01 décembre au 10 décembre 2020. Elles ont été tenues sous-formes d'entretien, de consultation publique à Korhogo, Boundiali et Odienné. Lors de ces échanges effectués en langues fraichaises et locales, l'accent a été mis en particulier sur les éventuels cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) pendant la mise en œuvre du projet.

Ce thème a également été abordé, lors des consultations communautaires/publiques et lors des différentes rencontres notamment avec les femmes et certaines ONG avec l'appui de facilitatrice spécialisée dans chaque ville. Ces dernières seront sollicitées, lors de la mise en œuvre du projet, car les victimes de VBG préfèrent toujours garder silence, n'aiment pas en parler vu les pesanteurs socioculturelles sur ces questions.

Sur les trois (03) sites, les types de VBG répertoriés lors des consultations sont : le harcèlement sexuel, les injures, le harcèlement moral, la différenciation salariale, bastonnade, mariage forcé, etc.

3.2. Activités envisagées

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte entre autres dans ce rapport et dans le CIES ainsi que lors de la mise en œuvre du projet, etc.

3.2.1. Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations locales seront

fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les personnes qui seront impactées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

3.2.2. Consultation et participation des parties prenantes

▪ Rencontres avec les différentes parties prenantes

Plusieurs rencontres avec les parties prenantes et les acteurs intéressés ont été organisées en vue d'une part, de les informer sur le projet et d'autre part de recueillir leurs préoccupations et points de vue. Ces séances de concertation ont commencé d'abord par des échanges avec les autorités administratives (corps préfectoral) des différents départements concernés, et se sont poursuivis avec les responsables administratifs et techniques, avec la notabilité traditionnelle et se sont achevés par des réunions publiques d'information et de consultation qui ont été organisée dans les différentes localités concernées.

▪ Rencontre préalable d'information et de consultations avec les autorités administratives locales

Avant la mission de terrain, le Cabinet H & B Consulting a adressé un courriel aux différents Préfets de Région, Préfets des départements de Korhogo, Boundiali et Odienné, les informant de la mission du Consultant dans leur localité respective, et les invitant à s'impliquer dans la réussite de cette mission. A la suite de chaque courriel envoyé, le Consultant a joint au téléphone à plusieurs reprises le corps préfectoral pour confirmer son arrivée.

À son arrivée, l'équipe du consultant a été reçue par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Korhogo pour une prise de contact et une présentation du projet et de l'objet de la mission, le mardi 01 décembre 2020 à la Préfecture. Ensuite, elle a été reçue par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Boundiali pour une prise de contact et une présentation du projet et de l'objet de la mission, le mercredi 02 décembre 2020 à la Préfecture. Enfin, elle a été reçue par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Odienné pour une prise de contact et une présentation du projet et de l'objet de la mission, le vendredi 04 décembre 2020 à la Préfecture.

Ces prises de contacts avaient pour but de valider le programme de déroulement de la mission du consultant.

Lors de ces différentes rencontres, il a été décidé d'organiser des réunions publiques d'information de l'ensemble du corps préfectoral et des parties prenantes du projet de chaque localité concernée par le projet. La planche suivante illustre les rencontres avec les différents corps préfectoraux :

Planche 1 : Vue des rencontres d'information des autorités administratives de Korhogo, Boundiali et Odienné



Vue de la rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture Korhogo



Vue de la rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Boundiali



Vue de la rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Odiénné
Source : TUO G., décembre 2020

- **Rencontres avec les directions déconcentrées et/ou techniques de l'Etat**

Suite aux rencontres avec les autorités administratives locales (corps préfectoral), l'équipe du consultant a rencontré successivement les Directions régionales de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, les directions régionales de la CIE, les Directions régionales de la Construction, les Directions Régionales de la santé, les Directions régionales de l'Assainissement et de la Salubrité, les différents agents d'exploitation des trois postes sources concernés et la Direction Régionale des Transports d'Energies et des Télécommunications de Bouaké.

Avec ces différents responsables, il s'est agi pour le consultant d'échanger sur les aspects techniques des activités prévues en vue de voir ensemble les contraintes possibles et de réfléchir sur les différentes approches pour lever ces contraintes.

- **Consultations communautaires pour l'information, l'identification des impacts et la sensibilisation des populations**

Les rencontres avec les communautés des différentes localités abritant les postes sources sont couplées à l'enquête de terrain et se sont déroulées pendant toute la durée de la mission du consultant. Ces différents rencontres et visites de terrains avaient pour but de consulter les communautés vivant autour des postes sources et de recueillir les avis et préoccupations. Quant aux visites de terrain, elles avaient pour but d'identifier et d'analyser les obstacles majeurs du projet afin de proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation. La planche suivante illustre quelques rencontres :

Planche 2 : Illustration de quelques consultations communautaires



Vue de la consultation communautaire de Korhogo



Vue de la consultation communautaire de Boundiali

Source : TUO G., décembre 2020

▪ Consultations communautaires pour l'information, l'identification des impacts et la sensibilisation des populations

Ces réunions d'information et de consultation ont vu la participation de toutes les parties prenantes administratives, communautaires, leaders d'opinion, responsables d'associations et d'ONGs, personnes susceptibles d'être affectées par le projet, etc. ont été conviées aux séances d'échanges d'informations. Ces séances se sont déroulées successivement dans les localités Korhogo, Boundiali et Odienné selon le calendrier présenté dans le tableau ci-dessous. Les procès-verbaux de ces différentes réunions sont en annexe du présent rapport.

Tableau 13 : Calendrier des réunions publiques

Région	Département	Localité	Lieux	Date
Poro	Korhogo	Korhogo	Salle de réunion de la préfecture de Korhogo	Mercredi 3 décembre 2020
Bagoué	Boundiali	Boundiali	Salle de réunion de la préfecture de Boundiali	Vendredi 04 décembre 2020
Kabadougou	Odienné	Odienné	Salle de réunion de la Préfecture d'Odienné	Lundi 07 Décembre 2020

Source : H & B Consulting, Décembre 2020

La planche suivante illustre les différentes réunions publiques organisées dans le cadre de ce projet.

Planche 3 : Vue des réunions publiques d'information et de consultation des parties prenantes dans les différentes localités



Vue de la consultation publique de Korhogo



Vue de la consultation publique de Boundiali



Vue de la consultation publique de Boundiali

Source : TUO G., décembre 2020

▪ **Préoccupations et recommandations exprimées lors des réunions**

Lors des différentes réunions publiques organisées, les parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations, craintes, suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. En réponse à leurs préoccupations, le consultant et les autorités préfectorales ont rassuré les populations et ont fait des recommandations dans le souci de faciliter la mise en œuvre du projet dans les différentes localités concernées.

Tableau 2 : Synthèses des principales craintes et préoccupation soulevées lors des consultations et les réponses apportées

Recommandations	Preoccupations/questions	Reponses
<p>Il souhaite une forte implication des autorités du département d'Odienné. Il a souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème de baisse de tension en Côte d'Ivoire et particulièrement dans le département d'Odienné.</p> <p>Pour terminer, il a exhorté les participants à exprimer leurs attentes et donner leurs avis et préoccupations sur le projet.</p>	<p>Est-ce qu'il n'y aura pas d'impacts sur la population ?</p>	<p>L'Expert en Environnement a indiqué que le projet va se dérouler en trois grandes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase d'aménagement et de construction, - La phase d'exploitation et de maintenance; - La phase de fin de vie des équipements et de leur démantèlement. <p>Chacune de ces phases comporte des impacts positifs et négatifs.</p> <p>En ce qui concerne les impacts positifs, il a relevé le fait que des impacts directs sur les travailleurs et les populations riveraines sont à prévoir, notamment d'accidents de travail et de circulation lors du transport et de l'installation des équipements, de maladies liées au soulèvement de poussière et de pollution des sols par des composants chimiques présents dans les batteries.</p> <p>Le Consultant a également insisté sur les risques de propagation des maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA et le COVID 19, du fait de l'arrivée de personnes étrangères à la zone du projet.</p>
	<p>Il a été fait une doléance dans laquelle, il y a un souhait que la localité de Natiokobadara qui abrite le poste source soit électifiée.</p>	<p>Le chef de mission a indiqué que cette doléance sera transcrite dans le rapport et transmise fidèlement au mandataire.</p> <p>Le responsable de CI-ENERGIES de Korhogo a indiqué les dispositions seront prises pour intégrer l'électrification de cette localité comme mesure sociale d'accompagnement du projet, dans un programme en cours dans la région.</p>
	<p>Est-ce qu'il n'y aura pas de sabotage étant donné le fait que le projet soit international ?</p>	<p>Le responsable de CI-ENERGIES de Korhogo a indiqué que ce phénomène n'est pas nouveau car, depuis plusieurs années déjà, la Côte d'Ivoire fait la distribution d'énergies dans plusieurs pays d'Afrique.</p>
	<p>Recrutement des jeunes</p>	<p>Il a souhaité que les jeunes de la commune de Boundiali en général et ceux de Tombougou et de Samoroso en particulier soient recrutés lors de la phase des travaux.</p> <p>A cette question l'Expert en Socio-économie a indiqué qu'il sera proposé à l'entreprise qui sera chargée de la pose des batteries de recruter des jeunes et des femmes d'Odienné dès que le besoin se fera sentir.</p>
	<p>Est-ce que le coût de l'électricité sera réduit ?</p>	<p>L'Expert en Energie a expliqué que le prix de l'électricité est fixé de connivence par le CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a indiqué qu'à la longue, le coût pourrait connaître une baisse.</p>
	<p>Comment va se faire la gestion des déchets ?</p>	<p>Le Chef de mission a dit qu'il sera proposé à CI-ENERGIES de signer un contrat de reprise des déchets issu des batteries qui seront installées, de sorte que l'entreprise qui va vendre les batteries puisse venir les reprendre après usage.</p>

Les détails des préoccupations et recommandations sont synthétisés dans les tableaux en annexe 10 du présent document.

Au terme des consultations et rencontres, il ressort des réactions des différents acteurs une approbation générale du projet. En effet, aux yeux des acteurs locaux, le projet présente des avantages majeurs certains pour les localités de Korhogo, Boundiali et Odienné dont les plus importants sont :

- l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie électrique, la réduction des coupures d'électricité et des baisses de tension ;
- la création d'emplois temporaires, notamment pour les jeunes des trois (03) localités ;
- Le développement circonscrit d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- l'amélioration des conditions de sécurité des populations ;
- La continuité du processus de consultation pour les riverains de Odienné et Korhogo.

Cependant, même s'il est noté une forte attente de la part des populations susceptibles de bénéficier du projet et de ses opportunités pressenties, des préoccupations liées à la prise en compte des localités disposant déjà des installations électriques, au respect des accords entre le projet et les collectivités locales et à la gestion de l'environnement demeurent et subsistent. En effet, on relève, d'une manière générale, des craintes liées, entre autres, à l'électrification des communautés environnantes des postes sources, au recrutement des jeunes des zones affectées par le Projet, à la réduction du coût de l'électricité à la suite de ce Projet, ainsi qu'aux dangers et risques liés à l'installation et à l'exploitation des batteries de stockage (explosivité) et à la gestion écologiquement saine des déchets générés par le système de stockage d'énergie par batteries pendant la mise en œuvre du projet. Dans ce sens, le projet gagnerait à développer des stratégies d'information, de communication et de sensibilisation pour capitaliser et renforcer ces bonnes dispositions des populations vis-à-vis du projet afin d'assurer une meilleure adhésion de celles-ci au projet. En d'autres termes, il est nécessaire de mettre en place un plan de suivi des consultations et participations publiques en vue de rassurer les riverains sur la gestion des déchets entre autres.

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objectif ici est de faciliter la mise en œuvre du Projet, travailler avec les différents pays membres pour identifier les obstacles et déployer les stratégies nécessaires pour que le Projet puisse être mis en œuvre de manière participative et inclusive.

4.1. Catégories de parties prenantes

Pour les besoins de l'analyse, les parties prenantes au Projet BESS ont été regroupées sous les trois catégories. Il faut noter du fait des restrictions dues au COVID-19 ainsi que le stade du Projet, toutes les parties prenantes n'ont pas été toutes identifiées et rencontrées. Ce processus étant itinérant, toutes les parties prenantes seront dûment consolidées avant le démarrage des activités du Projet. Les parties prenantes suivantes ont été identifiées:

- **les parties affectées** - personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées, il s'agit notamment des habitants des quartiers autour des postes sources aussi bien à Bodiali, Odienné et Khorogo.
- **les parties prenantes intéressées** - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Il s'agit par exemple des entreprises BTP de la zone, les entreprises ou particuliers qui dépendent de la fourniture d'électricité.
- **les groupes vulnérables** - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

4.1.1. Parties prenantes affectées

Une catégorie de partie prenante directement affectée a été identifiée notamment les communautés riveraines aux postes source, il s'agit des habitants des quartiers autour des postes de Khorogo, Odienné et Bondiali qui, durant les travaux et au-delà, seront exposés à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident. Il s'agira :

- le poste de Khorogo et le quartier de Natio-Kobadara ;
- le poste de Boundiali et les villages de Tombougou et Samorosso ;
- le poste d'Odienné et le nouveau quartier résidentiel de la ville.

4.1.2. Parties prenantes intéressées

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- les entités gouvernementales, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.
- les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines des zones de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration du cadre de vie dans les zones desservies par le BESS ;

- les organisations de la société civile (ONG et OCB) et les chefferies locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du BESS dans la réalisation du Projet
- les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large
- les Partenaires techniques: le projet s’attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d’assistance technique
- les bailleurs de fonds, (notamment la Banque mondiale)
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations
-

Le tableau 3 présente la grille de répartition des parties prenantes intéressées, tandis que le tableau 4 présente les catégories de parties prenantes intéressées ainsi que leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du BESS.

Tableau 14 : Grille de répartition des parties prenantes

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds ou Financiers
Sociétés privées Associations Professionnelles	Gouvernement, services de l’administration Autorités locales CI- ENERGIES/UCP	Médias Mouvements sociaux et Groupe de mobilisation ONG Groupe d’Intérêt Economique Association	Banque mondiale Gouvernement de la CIV/CI-ENERGIES

Tableau 15 : Catégories des parties prenantes et leurs rôles

Catégorie	Partie prenante	Entité	Description du rôle
Gouvernement	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des énergies renouvelables	CI-ENERGIES/UCR	Coordination nationale de la mise en œuvre des activités du BESS Mise à œuvre du PMPP Information et implication des parties prenantes Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs Veiller à la prise en compte des besoins et intérêts des populations Suivi de la mise en œuvre effective du projet conformément aux accords légaux.
		CIE	Appui technique à la mise en œuvre des activités liées aux travaux d'exploitation et d'entretien du BESS
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	ANDE	Valider les termes de références du CIES Suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
	Ministère des mines et de la géologie	Direction générale des mines et géologie	Autoriser le BESS à ouvrir une carrière pour ses travaux de Génie Civil
	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction générale de travail	Suivi du respect de la réglementation du Travail (travail des enfants) Suivi des conditions de travail et d'hygiène Lutte contre les maladies professionnelles
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	La Direction de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)	Suivi des questions sociales et relatives aux violences basées sur le genre, au travail des enfants.
Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Entreprises des travaux	Exécution des travaux
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux
Collectivités territoriales	Administration du territoire	Administrateur Civil Services techniques des communes	Participation au suivi local des mesures environnementales et sociales Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales
	Chefferie locale	Chefs de quartier ou du village	Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	ONG locale OCB locale	Défense des intérêts des communautés Information et sensibilisation des communautés ; Appui à la gestion des plaintes Appui à la mise en œuvre du Plan de communication
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision Nationale et radio locale ou nationale	Diffusion de l'information sur le plan national et dans la zone du projet

Catégorie	Partie prenante	Entité	Description du rôle
Partenaires financiers	Bailleurs de fonds	Banque mondiale & Gouvernement de la CIV	Appui financier Supervision conjointe de l'état de mise en œuvre des activités du projet, notamment les activités environnementales, sociales, SHE et VBG/AES/HS, et Inclusion Sociale des différentes parties prenantes du projet Garants de la consultation et de la participation effectives des parties prenantes

4.1.3. Groupes vulnérables

L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Par conséquent, le PMPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans les zones d'influence du projet les groupes et personnes sont identifiés, mais une consultation participative et inclusive avec eux sera effectuée avant le démarrage des activités afin de prendre en compte leurs préoccupations ainsi que leur recommandation..

Néanmoins on peut citer comme vulnérable :

- les handicapés (physiques ou mentaux),
- les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG),
- les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses, et
- les veuves et orphelins
- les femmes chefs de foyers
- Les personnes âgées
 - Les personnes analphabètes et sans accès à l'électricité et / ou aux technologies de l'information / de la communication (i.e. téléphones, Internet, etc.)

4.1.3.1. Identification des groupes vulnérables

Lors de la préparation de ce rapport, les groupes et personnes vulnérables ont été identifiés. Le processus de consultation de ces personnes et groupes requiert une attention et une méthodologie particulière, ces groupes et personnes seront consultés de manière inclusive avant le démarrage des activités afin d'avoir leur participation effective dans la mise en œuvre du Projet.

4.2. Personnel du projet

CI-ENERGIE/Unité de Coordination du Projet (UCP) du BESS a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes et traiter les plaintes dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Pour cela, CI-ENERGIE/UCP s'appuiera sur deux (02) spécialistes: l'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et l'Expert en Sauvegarde Sociale (ESS) avec une expérience avérée sur les questions et problématiques liées au genre. Il est important que le personnel de CI-ENERGIE/BESS soit inclus dans les processus de consultation et d'engagement pour mieux communiquer sur :

- les activités du projet
- les impacts du projet
- les dispositions prises pour sécuriser la population
- les politiques et procédures de recrutement des entreprises
- les procédures de santé et de sécurité des travailleurs

4.3. Analyse et évaluation des parties prenantes

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent:

- téléphone / email
- des entrevues individuelles
- des ateliers / groupes de discussion
- distribution de brochures et de bulletins d'information ;
- des réunions publiques
- journaux / magazines / radios locales et
- crieurs publics

L'évaluation des craintes et des attentes des parties prenantes (, entre autres, à l'électrification des communautés environnantes des postes sources, au recrutement des jeunes des zones affectées par le Projet, à la réduction du coût de l'électricité à la suite de ce Projet, ainsi qu'aux dangers et risques liés à l'installation et à l'exploitation des batteries de stockage (explosivité) et à la gestion écologiquement saine des déchets générés par le système de stockage d'énergie par batteries pendant la mise en œuvre du projet) permettra de prendre certaines décisions sur combien d'efforts allouer à traiter leurs besoins. Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer sur les résultats du projet :

Les consultations et participations publiques et les réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation de ce projet, ont servi de base et ont de fait servi à alimenter ce PMPP. Ce processus étant itératif, d'autres consultations et participations publiques seront tenues tout au long du cycle de vie du projet pour des besoins de mise à jour et de mise en œuvre effective du présent PMPP. La matrice d'évaluation des parties prenantes est en annexe 13 de ce PMPP.

4.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Le tableau n° 6 fait la synthèse des besoins des parties prenantes au projet dans le cadre de la mise en œuvre du Projet BESS.

Tableau 16 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Gouvernement	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	UCP	Salariés du projet	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone	Néant
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	ANDE	Fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone	Néant
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Direction de l'urbanisme	Fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et visite du site avec l'équipe du projet	Néant
	Ministère des mines et de la géologie	Direction générale des mines et géologie	Fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et visite du site avec l'équipe du projet	Education sur le processus
	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction générale de travail	Fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier,	Néant
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	La Direction de la Promotion du genre et de l'Equité (DPGE)	Fonctionnaires	Français	Information transmise par courrier, affichage et radio	Graphique, Education sur le processus
Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Entreprises des travaux	Ouvriers	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Respect des heures de repos et de descente
			Sous-traitants	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Respect des heures de repos et de descente
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins Spéciaux
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Administrateur civil, Services techniques des communes et District	Fonctionnaires Elus locaux	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage Visite avec des traducteurs	Education sur le processus
	Chefferie locale	Chefs de quartier ou du village	Dignitaire	Français Langue locale	Information transmise par courrier, téléphone, radio, crieurs publics et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Education sur le processus Electrification de la localité
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	ONG locale OCB locale	Membres	Français Langue locale	Information transmise par courrier, téléphone, radio et affichage	Education sur le processus
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Français Langue locale (radio de proximité)	Information transmise par courrier et courriel	Education sur le processus
Partenaires financiers	Bailleurs de Fonds	Banque mondiale & Gouvernement de la CIV/CI-ENERGIES	Equipe Conjointes du projet (BM & UGP)	Français	Information transmise par courrier et courriel	Néant

Source : H&B Consulting, Décembre 2020

4.5.0 Cartographie des parties prenantes et niveau de consultation¹⁴

Pour les parties prenantes l'analyse se concentre sur le niveau d'influence et d'intérêt. Selon ces niveaux, les parties se retrouvent à l'intérieur d'une matrice comportant quatre (04) catégories telles qu'illustrées à la Figure ci-dessous. Cette cartographie sera effectuée avant le début des activités du Projet et sera mis à jour au besoin durant toute la durée de vie du Projet.

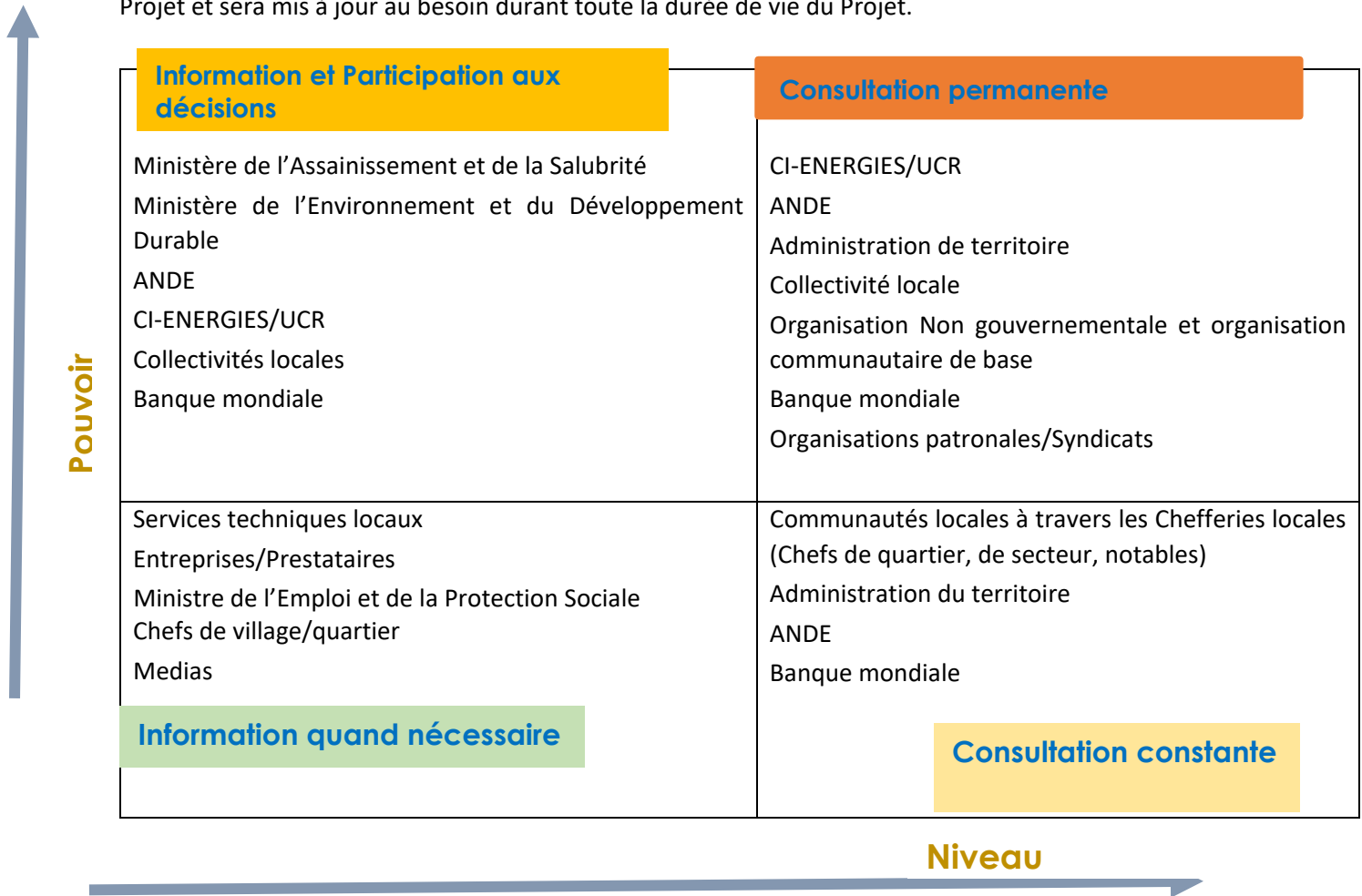


Figure 3 : Cartographie des parties prenantes

4.6. Élaborer une base de données des parties prenantes

Le Projet développera et maintiendra à jour, avant le début des activités sur les sites, une base de données des parties prenantes. Cette base de données doit contenir des informations sur les divers groupes de parties prenantes (leurs représentants, intérêts et questionnements), les détails des consultations tenues (y compris le lieu où elles se sont déroulées, les sujets traités et les résultats), tous les engagements pris par le Projet, ceux en instance et ceux réalisés ainsi que l'enregistrement des griefs spécifiques sur un journal et l'état d'avancement de leur résolution. La maintenance d'une telle base de données est importante dans un objectif de continuité, particulièrement lors des transitions entre les phases du projet au cours desquelles des changements de personnel sont assez courants surtout au niveau des communautés.

¹⁴ Cette cartographie sera complétée de façon participative avec le projet et autres acteurs nouvellement impliqués.

5. PLANNING ET STRATEGIES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le calendrier envisagé pour les diverses activités qui relèvent du programme de mobilisation des parties prenantes est décrit dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Programme de Mobilisation des Parties Prenantes

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Démarrage	Mise en oeuvre du Plan de Mobilisation des Parties prenantes avec le Mécanisme de gestion des plaintes	Réunion d'informations au démarrage des activités du projet, émissions radiophoniques, Affiches sur les lieux publics	Autorités coutumières et communales, représentants des structures, autorités religieuses et radiothérapeutes Personnes potentiellement affectées	Spécialistes en sauvegarde sociale de CI-ENERGIES /UCP	Février 2021- Mars 2021
Exécution du projet	Suivi de la mise en œuvre des mesures du PMPP	Consultation des organisations de la société civile Réunions formelles	Personnes/ménage s/groupes potentiellement affectés par le projet Autorités locales	Consultants spécialistes sauvegarde CI-ENERGIES/UCR	Toute la durée du projet
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP	Rapports d'évaluation	Sorties sur le terrain, entretien auprès des communautés affectées, interressées ou vulnérables	Acteurs locaux du projet	Spécialiste social/ environnementale communication Le chargé du suivi-évaluation du projet	Toute la durée du projet
Clôture	Evaluation globale du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet	Evaluateurs	Fin du projet

Source : H&B Consulting, Décembre 2020

5.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations auprès des parties prenantes

Cette section décrit les principes des méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour la diffusion des informations aux parties prenantes du projet.

5.2.1. Description des informations à communiquer

Cette section décrit les principes des méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet.

5.2.1.1. Brève description des informations à communiquer

CI-ENERGIES/l'URC va communiquer les informations suivantes aux différentes parties prenantes :

- l'objectif du Projet ainsi que les enjeux socio-environnementaux
- le calendrier
- le mécanisme de gestion des plaintes
- L'engagement citoyen

- L'importance d'une appropriation communautaire du Projet

5.2.1.2. Formats et modes de communication qui seront utilisés

Dans le cadre du BESS, le projet va favoriser l'utilisation d'outils de communication et de sensibilisation sous les formats et modes suivants :

- **Les Assemblées avec les communautés (tout en respectant les mesures de distanciation sociale prescrites par le gouvernement et l'OMS)**

Il s'agit en général de consultations et participations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, alors qu'elles ne nécessitent pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle ».

- **Focus Groupes**

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes et jeunes locaux). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

- **Entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs.

Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

- **Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; et des visites de sites organisées.

▪ **Commissions ou comités locaux**

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local (quartier) ou communal, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple, recrutement local, suivi environnemental des travaux, impact sur les personnes vulnérables).

Ces comités et commissions mixant les représentants du Projet, les représentants de la société civile, de la communauté et les autorités administratives locales peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

▪ **Ateliers**

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Un atelier de validation peut être une voie où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

▪ **Brochures sur le projet**

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes : sur le projet, le Mécanisme de consultation du projet ; les contacts, etc., diffusion.

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principaux objets à construire;
- principaux impacts environnementaux et sociaux du projet; mécanisme de consultation du projet; mécanisme de règlement des griefs du projet;
- disponibilité de la documentation (quoi, où);
- informations de contact.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet.

▪ **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback (voir en annexe) qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

▪ **Site web du projet**

Le projet BESS ouvrira un site Web dédié et des canaux d'information via les réseaux sociaux tels que Facebook, WhatsApp, etc. où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces feuilles seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du projet), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

Tableau 18 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	L'objet, la nature et l'envergure du projet ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et à la télévision RTI 1 et locale par semaine durant la période de lancement du projet en des heures synchronisées	Pendant 3 mois	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés Locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées à la zone couverte par la connexe internet.	CI-ENERGIES / URC
	La durée des activités du projet ;	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliant	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	Pendant 3 mois	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées à la zone couverte par la connexe internet.	CI-ENERGIES / URC
	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public ou focus groupe	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	Pendant 3 mois	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont	CI-ENERGIES / URC

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants				limitées à la zone couverte par la connexe internet.	
Préparation	Les critères des personnes affectées et des personnes vulnérables	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	Pendant 3 mois	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées à la zone couverte par la connexe internet.	CI-ENERGIES / URC
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public ou focus groupe Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale et à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	Avant les travaux et jusqu'à la fin du projet	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés locales Société civile	La télévision RTI 1, la radio nationale et les journaux ont une couverture nationale Les radios locales ont une couverture locale Les sites web et les médias sociaux sont limitées aux zones couvertes par la connexe internet.	CI-ENERGIES / URC
Mise en œuvre	Enjeux environnementaux et sociaux des	La mise en place d'un comité des gestions des déchets, Sensibilisation	Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio	Durant la période de mise en œuvre du projet	Autorités communales, les cliniques,	100% des enjeux sont identifiés et gérés	CI-ENERGIES / URC

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Calendrier indicatif	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	activités du BESS : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	sur l'hygiène d'assainissement et sécurité à travers les canaux de communication déjà cités	locale par jour durant la période définie pour la communication		Communautés locales (chefs coutumier, leaders religieux, les associations)		
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des Batteries	La mise en place d'un comité des gestions des déchets, Sensibilisation sur l'hygiène d'assainissement et sécurité à travers les canaux de communication déjà cités	Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication Information et sensibilisation dans les différentes communautés	Un mois après la réception provisoire des ouvrages	Institutions bénéficiaires Secteur privé Communautés locales Société civile	Toutes les institutions bénéficiaires sont informées	CI-ENERGIES / URC

Source : H&B Consulting & CEDI SAHEL, Décembre 2020

5.3. Stratégie proposée pour les consultations et de participation des parties prenantes

Les méthodes de consultation et de participation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (MINAS, Mairies, etc.), et organisations non gouvernementales
- les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet (riverains directs)
- les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre

Tableau 19 : Stratégie proposée pour les consultations et participations publiques

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs au projet	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile	CI-ENERGIES / UC
	Mécanisme de gestion des plaintes	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile Agence d'exécution	CI-ENERGIES / UC
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du BESS : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution Communes et quartiers	Entreprises Bureaux de contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	CI-ENERGIES / UC
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des batteries	Rencontres collectives sous forme de focus group	Une fois par trimestre durant toute la phase de fonctionnement des Batteries	Institutions bénéficiaires Communautés locales Collectivités Société civile	CI-ENERGIES / URC

Tableau 20 : Stratégie de divulgation de l'information par phase du projet

N°		Phase et processus	Activité de consultation	Divulgence de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
A	PHASE DE PREPARATION DU PROJET ET DES SOUS PROJETS					
A1		Préparation du CIES	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de CGES/CIES aux services administratifs et population concernés Enquête publique organisé par L'ANDE pour le CIES Ateliers de validation du CIES 	<p>Correspondance officielle</p> <p>Disponibilité des rapports (CGES, CIES, PMPP) sur le Site web, du projet et de la Banque mondiale</p> <p>Publication des résumés des rapports (CIES, PMPP, PGES) dans les journaux, brochures et déliants</p> <p>Affichage des résumés des rapports (CGES, CIES) dans les ministères et préfectures concernés</p>	Un mois après la validation du rapport	CI-ENERGIES / URC
A2		Gestion des plaintes	Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes du projet	Rapport de suivi environnemental et social et de la mise en place du comité de gestion des griefs	Au cours de la préparation du projet	CI-ENERGIES / URC Mission de contrôle
B	PHASE DE PREPARATION DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
B1		Construction	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'activité d'information du projet durant toute la phase de construction Consultation sous forme d'audit de validation des procédures de sélection de la main d'œuvre et de respect des droits humains sur les chantiers Consultation sur la protection de la population en zone de chantier Consultation sur la sécurisation des sites de chantiers 	Rapport de suivi environnemental et social	Durant la période de réalisation des travaux	CI-ENERGIES / URC

N°		Phase et processus	Activité de consultation	Divulgateion de l'information	Calendrier indicatif	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> • Information des riverains et des usagers sur les restrictions de circulation dus aux travaux • Information des riverains sur les restrictions dues aux travaux 			
B2		Gestion des plaintes	☑ Gestion des plaintes conformément au mécanisme de gestion des plaintes élaboré du projet	Rapport de suivi environnemental et social		CI-ENERGIES / URC Mission de contrôle
C		PHASE D'EXPLOITATION DU PROJET				
C 1		Exploitation des investissements	Maintien de l'accès aux données environnementales et sociales du projet durant toute la phase d'exploitation	Documents environnementaux et sociaux maintenus disponibles y compris sur le web	Au cours de l'ensemble du projet	MINAS

5.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ; choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés
- Les réunions avec les femmes animées par une facilitatrice pour mettre à l'aise les femmes
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les personnes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations

S'il n'existe aucune organisation active dans la zone du projet qui œuvre avec les groupes vulnérables, l'UCP se mettra en rapport avec les communautés qui seront plus à même de renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UCP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les projets.

5.5. Calendriers

Le tableau 11 fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 21 : Information relatives au calendrier et aux dates butoirs

Phase du projet	Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Préparation	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés ;	Au démarrage des travaux
	Le mécanisme de gestion des plaintes	Au premier trimestre de la première année avant la phase des travaux
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du BESS: hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	A mi-parcours de la durée des travaux
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des installations	A la fin de chaque année

Source : H&B Consulting et CEDI SAHEL, Décembre 2020

5.6. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, CI-ENERGIES/l'Unité de Gestion du Projet (UCP) va recruter un spécialiste en environnement et un spécialiste en

développement social avec une expérience avérée sur les questions liées au genre. Ils se chargeront de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet.

En plus des dispositions prises au niveau de CI-ENERGIES, le Projet va recruter au niveau local une ONG d'intermédiation sociale compétente.

Cette ONG sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à CI-ENERGIES/l'Unité de Coordination du Projet qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

5.7. Phases ultérieures du projet

Le projet de BESS mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par CI-ENERGIES/UCR. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. CI-ENERGIES/UCR établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

Un comité de pilotage sera organisé par CI-ENERGIE/UCP qui invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Ressources

CI-ENERGIES/UCR mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (Divulgence du PMPP ; Renforcement des capacités ; Développement du plan et supports de communication ; Mise en œuvre de la communication ; Accessibilité ; Gestion des griefs y compris le fonctionnement des comités de gestion ; Gestion des feedbacks ; Suivi - évaluation du PMPP ; Staffing dans la mobilisation des parties prenantes), en particulier.

L'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et l'Expert en Sauvegarde Sociale (ESS de l'UCP/BESS) sont chargés de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision CI-ENERGIES/du Coordonnateur de l'UCP. D'autres spécialistes de l'UCP interviendront au besoin.

L'UCP transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet). Les personnes indiquées sont les sauvegardes Environnementale et Sociale.

6.2. Fonctions de gestion et responsabilités

CI-ENERGIES/UCR va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du projet, dans le document de projet et dans le manuel de procédures du projet.

L'Expert en Sauvegarde Environnementale (ESE) et l'Expert en Sauvegarde Sociale (ESS) sont chargés de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable Administratif et Financier de l'UCP, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM), le Responsable en communication et le Responsable Suivi-Evaluation (RSE). Le Coordonnateur de l'UCP aura un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du PMPP. A cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes.

Dans les localités, les structures locales et les ONG locales aideront dans la sensibilisation et même le suivi des activités du projet.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, etc.) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.
- la création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes ;
- le recrutement d'un assistant au responsable en charge de la communication chargé d'alimenter le système d'enregistrement et de suivi des griefs ;
- le recrutement d'un assistant aux spécialistes (ESE et ESS) chargés de l'engagement des parties prenantes.

7. BUDGET INTEGRE DE LA MISE EN ŒUVRE du PMPP

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est évalué à Cent trente huit millions six cent mille (138 600 000) F CFA. Le coût lié à la gestion des plaintes, non pris en compte dans ce budget, est traité dans le chapitre MGP. .

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 22a : Budget du PMPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (XOF ¹⁵ /USD)
Diffusion du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	8 000 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	4 000 000
	Conception des supports de communication	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	15 000 000
Mise en œuvre de la communication	Tenue de séance de communication (radios, télévision et presses écrites)	CI-ENERGIES / URC	Pendant toute la durée du projet	40 000 000
	Tenue de séance de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris le représentant des communautés riveraines	CI-ENERGIES / URC	Tous les 02 mois	3 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs des gouvernementaux	CI-ENERGIES / URC	Tous les 02 mois	3 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs les personnes affectées et société civile	CI-ENERGIES / URC	Pendant toute la durée du projet	5 000 000
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées		Tous les mois	6 000 000
	Tenue de sessions de formation des agents de liaison communautaire	CI-ENERGIES / URC	Avant l'approbation du plan de communication	3 000 000
Accessibilité	Mise place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget de CI-ENERGIES / URC
	Création d'un numéro vert, adresses email et postal	CI-ENERGIES / URC	Dès l'approbation du PMPP	PM : sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de CI-ENERGIES / URC
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	CI-ENERGIES / URC	Tous les 03 mois	PM : sous la responsabilité

¹⁵ XOF = West African CFA franc/ Franc CFA Ouest-Africain

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (XOF ¹⁵ /USD)
				dédiée au sein de CI-ENERGIES / URC
	Mise à jour PMPP	CI-ENERGIES / URC	Durée de mise en œuvre	40 000 000
Sous total				132 000 000
Contingence (5%)				6 600 000
Total (XOF)				138 600 000
Total (USD) (1 XOF = 0.0018 USD)				256,271.00

8. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES – (MGP)

8.1. Finalité et objectifs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

8.1.1. Finalité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

La finalité du MGP est de permettre aux citoyens d'être entendus et de déposer une **plainte** lorsqu'ils estiment que le Projet n'honore pas ses engagements et que la mise en œuvre du Projet ne débouche pas sur des résultats positifs pour leurs communautés ou pour les personnes affectées ou intéressées. Le MGP permet aussi de susciter l'adhésion et la participation des populations riveraines et autres parties prenantes à l'atteinte des objectifs du Projet.

8.1.2. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

L'objectif global du MGP est d'établir et de maintenir la confiance des communautés et autres parties prenantes intéressées directement ou indirectement (*autorités, société civile, secteur privé*) envers les projets. C'est également un ensemble de procédures simples et rapides qui donnent accès aux parties prenantes à un moyen sûr de faire entendre des plaintes dans les domaines ayant trait et relevant seulement du contrôle du projet.

Le système de gestion des plaintes de ce projet repose essentiellement sur quatre (04) critères :

- **Transparence** (processus largement partagé et accepté par les parties prenantes) ;
- **Sécurité** (aucune menace ne pèse sur les plaignants) ;
- **Accès équitable** (au besoin, toute personne qui le désire, sans discrimination aucune, ne peut accéder au mécanisme défini pour transmettre sa plainte et attendre la réponse) ;
- **Rapidité et adaptation culturelle** Un bon système de gestion des plaintes doit être culturellement adapté et rapide (pas plus de 30 jours entre l'enregistrement et la résolution)

Les objectifs spécifiques du MGP sont les suivants :

- Établir et maintenir un cadre de dialogue et de médiation avec les riverains et autres parties prenantes
- Prévenir et traiter les problèmes ou conflits avant qu'ils ne deviennent importants et rectifier les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image des projets
- Éviter les procédures longues et onéreuses pour déposer une plainte
- Améliorer les pratiques du projet, des consultants, des Entreprises ou autres sous-traitants mobilisés sur les trois sites du projet

8.2. Causes potentielles des plaintes

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Pour prévenir et parvenir à la gestion efficace des plaintes et doléances en matière de gestion environnementale et sociale du Projet, un mécanisme transparent et accessible est mis en place.

Elles peuvent survenir à toutes les phases du projet et peuvent être liées aux activités telles que la fourniture des équipements, le transport vers le site des équipements et matériaux nécessaires à la réalisation des plateformes des batteries, aux conditions de travail des employés.

Quelques exemples de plaintes possibles :

- Discrimination lors des recrutements
- Nuisances sonores causées aux riverains
- Pilotes de la gestion du projet pas dans les conditions de travail

- Mauvaise gestion de déchets solides liquides et des déchets dangereux
- Des violences faites aux femmes.
- Non-respect des conditions de travail

9. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES - MGP

9.1. Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes

Le dispositif de gestion des plaintes de ce projet s'articule autour de trois (03) niveaux d'intervention mobilisés selon la gravité de la plainte.

Les principes fondamentaux du MGP devront être respectés dans le traitement des plaintes notamment :

- Permettre une variété de points de soumission des plaintes (physique, email, téléphone, fax, site web, etc.),
- Disposer d'un registre d'enregistrement des plaintes qui peut servir en même temps d'archive des plaintes. Le registre des plaintes et le suivi du traitement de la plainte à l'exclusion des plaintes liées à l'EAS / HS seront conservés en copie papier et électronique et feront l'objet d'un examen par la Banque mondiale (voir Annexe 5)
- Elargir la diffusion du mécanisme de gestion des plaintes en vue de faciliter sa connaissance par toutes les parties prenantes ;
- Assurer la transparence dans le traitement des plaintes et la confidentialité pour les plaintes spécifiques (VBG, EAS);
- Offrir aux plaignants, la possibilité de faire appels de leurs plaintes en cas d'insatisfaction.

Pour ce faire un Comité de Gestion des Plaintes (CGP) devra être mis en place dans les trois (03) localités du projet.

Chaque comité sera composé de:

- Chef coutumier de la zone ou son représentant (Président)
- Maire de la localité ou son représentant
- Un (01) Représentant de de l'UCP/expert social (Secrétaire)
- Un(01) Représentant des travailleurs du chantier
- Un (01) Représentant de l'ANDE
- Un (01) représentant de l'association des femmes
- Deux (02) Représentants des ONG locales

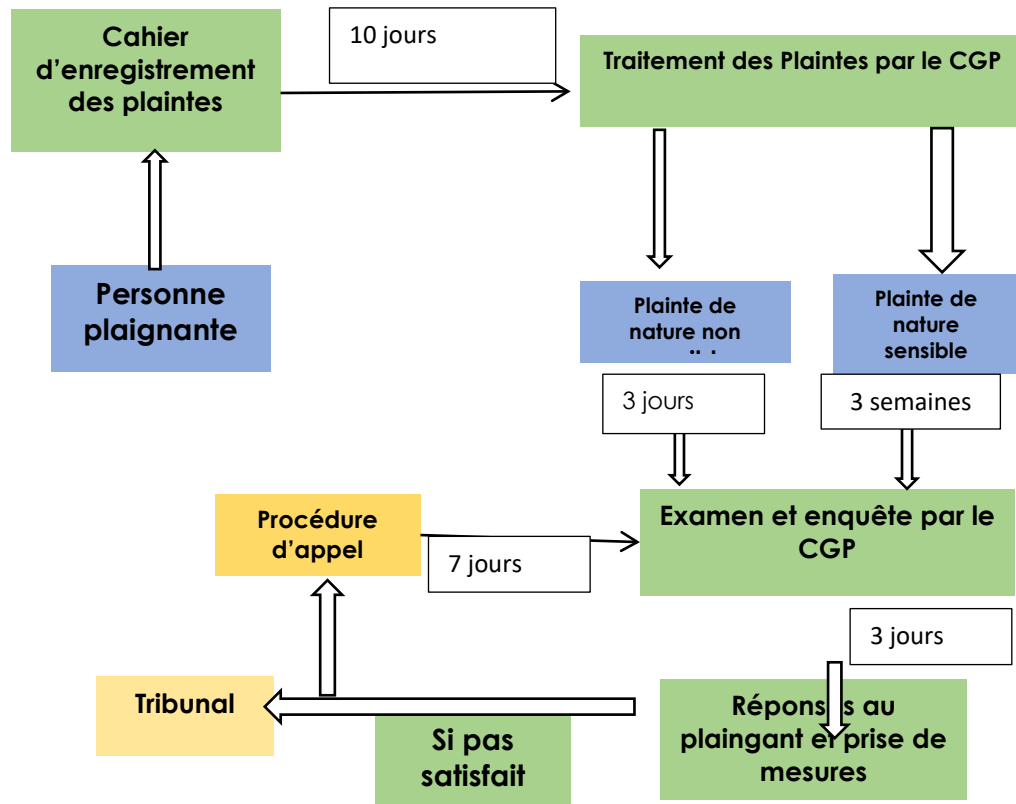
Le Comité sera impliqué dans le suivi du MGP notamment dans la collecte des plaintes, dans les concertations qui s'en suivront, dans le traitement des plaintes, dans les séances d'information.

Les membres du comité de gestion des plaintes doivent respecter toutes les mesures de confidentialité et de support psychosocial de la victime. Ils doivent également de façon individuelle signer le code de bonne conduite.

Le CGP, devra être le pivot institutionnel de tout le processus. La localité devra être surtout impliquée à chaque étape du projet, d'autant plus qu'elle a une claire perception des impacts du projet, sur les conditions de vie en général de ses administrés et sur les conditions environnementales et sociales des localités.

9.2. Procédure de gestion des plaintes

La Figure 2 ci-dessous présente concrètement les principales étapes du processus de gestion des plaintes au sein de ce projet de fourniture et d'installation de Systèmes de Stockage d'Énergie par Batteries :



-
-

Figure 4: Procédure de gestion des plaintes

-

Il est à noter que ce mécanisme ne prend pas en compte les cas de VBG/EAS/HS. En effet dans le cas des plaintes liées aux violences basé sur le genre (VBG) et notamment d'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel, le mandat de ce mécanisme des plaintes sera de : (1) permettre des liens entre la victime et les prestataires de services de VBG, (2) permettre un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet.

Les plaintes liées à la VBG/EAS/HS seront enregistrées par des personnes / institutions identifiés comme de confiance lors des consultations avec les femmes pour être accessibles et sûres. Tous survivant(e)s, même avant une vérification de la plainte, seront immédiatement référés aux services VBG suivant le protocole de réponse qui fera partie du plan d'action VBG. Des procédures spécifiques pour le traitement des plaintes de VBG/EAS/HS devront être disponibles, y compris des mesures pour garantir la confidentialité, la sécurité et le respect des plaignant(e)s/survivant(e)s tout au long de la gestion de la plainte.

-

A. Enregistrement des plaintes

Plaintes reçues

Le projet mettra en place un registre des plaintes et le suivi du traitement des plaintes (à l'exclusion des plaintes liées à l'EAS / HS) et en conservera une copie papier et électronique. Il sera soumis à l'examen de la Banque mondiale (voir annexe 5). Il sera mis en place au début de la mise en œuvre du PGM, en l'occurrence dès la mise en place du comité de gestion des réclamations.

Ce cahier sera disponibles dans chaque structure, ainsi qu'au droit de chaque groupe vulnérable, le cas échéant pour faciliter leur accès aux populations. Sur cette base, les plaignants vont formuler et déposer leurs plaintes auprès de chaque structure et chaque responsable qui va centraliser toutes les plaintes et les transmettre au comité de gestion des plaintes mise en place dans le cadre du projet.

Communication avec les populations riveraines

Afin que les plaintes puissent être reçues, il est important que les populations des trois localités soient informées de la possibilité de déposer une plainte. Dans le cadre de l'exécution du projet, le public doit être bien informé du mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre au plaignant de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin. Des consultations publiques ou groupes focus expliquant les différents organes de gestion des plaintes seront planifiés dans les localités du projet, au niveau des groupes vulnérables, le cas échéant et des travailleurs. Au cours de ces consultations, les avis et recommandations des employés et des populations riveraines seront recueillies et pris en compte. Les procès-verbaux y afférents seront annexés au rapport de la consultation. Les différents recours pour régler les plaintes/conflits seront expliqués en long et en large d'où la nécessité de vulgariser le présent MGP.

Pour la diffusion, différentes méthodes seront utilisées :

- Information directe des populations riveraines ;
- Banderoles, affiches et autre communication directe pour les réunions préliminaires ;
- Sensibilisation des ONG de la société civile et autres ;
- Internet : document de gestion de plaintes en téléchargement libre
- Évaluation trimestrielle du mécanisme de gestion des plaintes.

En effet, le projet offre plusieurs voies et différents formats pour la présentation et/ou enregistrement de plaintes notamment :

- Une boîte à plainte surtout au niveau du chantier et des chefs traditionnels
- Une plainte verbale qui pourra être enregistrée dans le cahier de conciliation
- Courrier formel transmis au Projet par le biais de la Mairie /administrateur du territoire ou directement au projet
- Appel téléphonique au niveau du projet
- Envoi d'un SMS au projet ou aux spécialistes en sauvegardes
- Courrier électronique transmis au projet aux spécialistes en sauvegardes ; et Contact *via* l'adresse e-mail du projet

En outre, le public peut également déposer les plaintes à l'adresse du projet.

Après dépôt de la plainte, le porteur va aussitôt recevoir un accusé de réception de sa plainte. Le Secrétaire du CGP ou l'Assistant du Coordonnateur du projet se chargeront de lui expliquer comment sa plainte sera traitée et ce qu'il peut attendre du processus.

-

Le Projet accepte des plaintes anonymes car elles sont pour la plupart fondées et peuvent faire penser que les plaignants ont de bonnes raisons de vouloir cacher leur identité ; de telles plaintes sont par contre plus difficiles à traiter. Le Projet fait de son mieux pour s'assurer de la confidentialité du plaignant afin qu'il n'y ait aucune représailles envers une personne portant plainte contre le Projet ou contre un partenaire.

B. Traitement d'une plainte

Le Projet va déterminer de quel « type » de plainte il s'agit et, par conséquent, quelle est la politique ou procédure à appliquer pour traiter la plainte. Le Projet va classer les plaintes selon qu'elles sont de nature *sensible* (*comportement des experts du Projet, détournement de fonds, exploitation/abus sexuel etc.*) ou *non sensible* (*décision sur le financement ou la réalisation d'une activité du projet, etc.*) de façon à ce que les plaintes soient traitées conformément à la politique et procédure appropriées.

La manière de gérer les plaintes diffèrera selon le type de plaintes : les plaintes de nature sensible pourraient nécessiter la tenue d'une enquête confidentielle par le Projet tandis que les plaintes de nature non sensible ont de fortes chances d'être résolues plus rapidement en apportant les changements nécessaires conformément à la documentation du Projet.

Type des plaintes

Plaintes non sensibles

Les plaintes de nature non sensible dans le cadre du Projet incluent :

- Information sur le coût prévu pour la réalisation d'une activité du projet
- La non prise en compte d'engagement de la main d'œuvre locale
- Le non-respect des heures du travail par les entreprises
- Mauvaise conduite d'un personnel ou partenaire direct du Projet
- Cas des plaintes faits sur le choix du projet
- Violation des droits de travail élémentaires des travailleurs

Délai de réponses des plaintes non sensibles.

Le caractère non sensible d'une plainte lui donne une certaine rapidité dans son traitement. Ainsi, le plaignant peut avoir une réponse à sa plainte dans l'intervalle de trois (03) semaines au maximum à compter de la date de dépôt de la plainte.

Plaintes sensibles

Les plaintes de nature sensible dans le cadre du Projet sont:

- Mauvais usage de fonds/fraude commis par une organisation partenaire du Projet ;
- Cas d'accidents graves survenus suite aux activités du Projet ;
- Cas du décès suite aux activités du Projet ;
- Violences sexuelles et basées sur le genre faites par le Personnel ou un partenaire du Projet
 - Les investigations pour ce type des plaintes feront l'objet d'une procédure particulière mettant en contribution des organismes spécialisées en la matière. Ainsi, dès le début du projet, l'UGP est tenu de collaborer avec les organisations spécialisées pour sensibiliser les travailleurs et les populations riveraines et s'assurer que les cas de VBG sont évités ou dénoncés et que les victimes seront prises en charge au niveau psycho

social, médical et juridique. Le projet se rassurera que les partenaires d'exécution disposent chacun d'un MGP ainsi que des prescriptions sur les VBG, et les mettent en place.

Délai de réponse des plaintes sensibles

Les investigations d'une plainte sensible ont des durées variables selon les cas et leur complexité ; il est cependant souhaitable que toute investigation soit terminée dans les 5 semaines qui suivent une déposition de plainte.

Plaintes de violences faites aux femmes et/ou basées sur le genre

Les violences sexuelles faites aux femmes et/ou basées sur le Genre sont courantes dans les projets surtout au moment de la mise en œuvre. Parfois, leurs risques ne sont pas évalués à leur juste importance.

Face à la sensibilité et la nature des plaintes liées aux violences sexuelles basées sur les femmes et/ou sur le Genre, le présent MGP du projet recommande, en complément des mécanismes internes de prise en charge des VBG, d'apporter ces cas de plainte à la police locale pour traitement et aux structures dédiées à la prise en charge des victimes de violence sexuelle ou basée sur le genre. Le CGP n'a pas toute la compétence requise pour traiter les plaintes liées aux violences faites aux femmes et/ou basées sur le Genre, lesquelles font l'objet d'une procédure spéciale.

Par ailleurs, gérer les attentes des personnes qui déposent une plainte, le Projet convient d'établir un délai de réponse et d'en informer clairement les plaignants par un courrier (accusé de réception).

C. Examen et enquête

Il sied de signaler que la présence d'un représentant d'une ONG de la société civile dans le Comité de Gestion des Plaintes est constamment importante dans ce processus du MGP.

En effet, le représentant de l'ONG est impliqué pour défendre les droits des populations riveraines qui parfois ont une connaissance limitée sur leurs droits et obligations vis-à-vis du tiers.

En effet, les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour : en déterminer la validité ; établir clairement l'engagement ou promesse non respecté ; et décider des mesures à prendre pour y donner suite. Il revient au Comité de décider comment faire l'enquête au sujet d'une plainte.

Dans le cas des plaintes de nature non sensible et des problèmes liés à la gestion du Projet, c'est habituellement le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet qui examinera la plainte et s'en occupera directement. Dans le cas des plaintes de nature sensible et des problèmes liés à la gestion du Projet, l'enquête sera menée par le CGP en conformité avec les politiques nationales de la Côte d'Ivoire et la NES n°10 de la Banque mondiale si la plainte est en relation. Si la plainte concerne une situation dont le Projet ou son partenaire n'assume pas la responsabilité, elle peut être renvoyée à une instance ou autorité compétente.

D- Réponse et prise de mesures

À la suite d'un examen et d'une enquête réalisée par le CGP, quelque chose doit être corrigé, modifié ou changé pour améliorer la situation et résoudre le problème. Une plainte formelle exige une réponse rapide de la part du Projet. Le projet va fondamentalement communiquer clairement à la personne plaignante les constats issus des processus d'examen et d'enquête, et de la tenir dûment informée des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé. Il pourrait parfois être nécessaire d'informer la population riveraine en général des mesures prises si celle-ci a aussi été touchée. Les réponses vont se faire par écrit ou verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et elles seront documentées.

Cette rétroaction démontre que le projet et les autres parties prenantes écoutent les plaignants et les prennent au sérieux. Cela montre que les problèmes posés ont été examinés et que des mesures appropriées ont été prises. Cela démontre aussi aux populations riveraines que le MGP est un instrument sûr et qui fonctionne. Il peut être utile de se demander quelle réponse la personne plaignante désire recevoir : voudrait-elle être indemnisée ou voudrait-elle juste attirer l'attention sur la question ? La réponse peut être négative ou la réclamation peut être jugée non fondée. Ou encore elle peut être positive ; il peut, par exemple, être convenu d'ajouter à la liste de bénéficiaires quelqu'un qui n'y figurait pas auparavant. Si la réponse n'est pas acceptée, le projet va permettre à la personne plaignante d'appeler de la décision. Lorsque le plaignant estime que la question n'est pas du ressort du projet lors de l'arrangement à l'amiable, il est libre de ramener sa plainte à une instance judiciaire de son choix. Mais l'on conseillera toujours au plaignant de privilégier l'arrangement à l'amiable comme mode de résolution de conflit.

E- Procédure d'appel

Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties concernées ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de rouvrir l'enquête déjà close et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus du réexamen du dossier. La procédure d'appel va être clairement définie : dans quels cas elle peut être utilisée ; comment elle fonctionnera et qui y participera. La procédure d'appel, lorsqu'elle est invoquée, sert à vérifier si la décision ou la réponse initiale était appropriée.

Elle va être menée par des personnes différentes (avec la même capacité d'analyse) de celles qui ont participé à la première enquête, afin de démontrer aux personnes plaignantes l'impartialité et la sécurité de la procédure et d'entretenir la confiance dans le MGP. Les appels sont surtout interjetés dans les affaires les plus difficiles ou délicates et permettent un réexamen de la question par le Projet.

F- Résolution

Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution.

G. Recours au Tribunal

Après l'échec des plusieurs tentatives de l'arrangement à l'amiable, les personnes lésées par les résolutions des plaintes faites par le CGP sont libres de recourir aux cours et tribunaux de leurs choix. Pour cette question, le magistrat initiera une enquête indépendante dont les conclusions feront foi et seront opposables au Projet et aux plaignants.

H. Suivi et enregistrement des plaintes

Pour assurer la surveillance et la gestion des plaintes reçues, le projet prévoit un moyen de suivre et d'enregistrer les principales étapes de tout processus de plainte. Ainsi, les chefs traditionnels vont à chaque fois contrôler combien de plaintes ont été reçues et par qui, de quel endroit et de qui, à quel sujet, quand et comment le Projet a répondu à la plainte et quelles mesures ont été prises à cet effet. Une analyse des données recueillies peut être étudiée en même temps au regard des échéanciers et des événements clés du Projet afin de dégager les tendances au niveau des résultats et permettre de voir les changements qu'il faudra envisager d'apporter. Assurer le suivi des réponses peut aider à alimenter le processus d'évaluation et permettre de faire des apprentissages et d'apporter des ajustements au besoin au MGP.

Rapport des CGP. douze (12) séances de traitement des plaintes sont prévues pour chaque année c'est-à-dire le CGP se réunira tous les mois pour traiter les plaintes, et il produira un rapport trimestriel (*mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année*). Les réunions mensuelles seront sanctionnées par un procès verbal à transmettre au projet dans un délai de 72 heures. Par évènement, le comité peut se réunir pour prendre en compte des cas sensibles/urgents.

En cas de violences basées sur le genre et surtout les violences sexuelles, orienter sans délai la survivante ou le survivant vers les services sociaux de base (justice, éducation, police, ONG locale etc.) pour une prise en charge appropriée. Tout ce travail se fera dans la discrétion et dans le respect de la volonté de la survivante afin de préserver leur confidentialité.

Le projet collaborera avec les structures spécialisées en charge des VBG pour la sensibilisation des travailleurs et des communautés riveraines des sites des travaux et pour la prendre en charge en cas de VBG.

En tout état de cause, le projet devra procéder à une cartographie des structures de prise en charge des survivantes/survivant par localité et veiller à la diffusion de cette cartographie aux populations riveraines et aux autres parties prenantes locales.

I. Archivage des plaintes

Toutes les plaintes enregistrées, traitées, recevables et non recevables au niveau de chaque porte d'entrée seront archivées d'une manière très perfectionnée électroniquement dans un serveur constituant une base des données auprès du projet.

Un rapport trimestriel sur les plaintes sera envoyé à la Banque mondiale.

A la fin du projet, le projet partagera toutes les informations utiles avec les parties au Projet afin d'assurer la pérennisation du MGP.

Diversité des plaintes et nécessité d'avoir des alertes précoces

Les parties prenantes devront être suffisamment intégrées dans le MGP afin qu'elles trouvent la nécessité de chercher plus de solution en interne qu'à l'extérieur.

Par ailleurs, autant qu'il peut y avoir diversité des plaintes, autant il faut multiplier des séances de sensibilisation et d'information auprès des bénéficiaires directs du projet et des différentes parties prenantes pour éviter des plaintes dues à la sous- information.

À cet effet, la sensibilisation et l'information s'avère être des modes de prévention d'anticipation de certaines plaintes et/ou litiges mal placées.

En outre, la connaissance des problèmes et préoccupations des parties prenantes, mieux leurs attentes (*et même leurs intentions*), peut permettre aux responsables du projet aux différents échelons de développer un système d'alerte précoce. Le but de cette dernière étant la prévention, en vue d'anticiper les actions à entreprendre pour étouffer une plainte non fondée, par la sensibilisation et l'information.

À l'extrême de cas, une plainte fondée passe par différentes étapes avant d'être officialisée par les plaignants. Un bon réseau de communication mis en place peut orienter sur les actions à faire à l'attention des plaignants, sans l'intention d'étouffer une plainte fondée.

L'alerte précoce, dans le cadre de conflit par exemple, est « la collecte systématique et l'analyse d'information sur des régions en crise et dont la vocation est de : (i) anticiper le processus d'escalade dans l'intensité du conflit, (ii) développer des réponses stratégiques à ces crises, (iii) présenter des actions aux acteurs concernés afin de faciliter la prise de décision ».

Tous ces procédés d'anticipation sont regroupés sous le vocable de « système d'alerte précoce ». L'alerte précoce sur les risques ou les situations identifiées n'apparaît donc que comme une étape du processus.

9.3. Procédure de traitement des plaintes spécifiques

Les plaintes spécifiques sont adressées par des personnes handicapées et autres personnes vulnérables. Au vu de leur handicap/vulnérabilité, il sera appliqué une procédure de traitement spécifique. Cette procédure sera enclenchée et bouclée sur sept (07) jours suivant une approche basée sur la personne plaignante. En effet, le projet veillera à ce que la plainte soit enregistrée chez la personne plaignante et toutes les informations autour de la plainte seront données à la personne plaignante chez elle. Ces personnes seront identifiées par les sauvegardes du projet suite entre autres à des investigations auprès des mairies ou des services sociaux de la zone du projet en vue d'établir un contact direct entre eux et les projets. Ce, de telles sortes qu'il arrive à alerter très facilement le projet.

9.4. Procédure de traitement des plaintes confidentielles

Les plaintes confidentielles sont émises par une personne anonyme. Elle suivra la même procédure de traitement que les autres plaintes à part le mode de restitution de la résolution prise par le comité de gestion de la plainte. La restitution se fera soit suite à une assemblée générale dans la zone concernée par la plainte ou soit par des communiqués dans la zone de la plainte.

9.5. Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

Les rôles et responsabilités des parties prenantes intervenant dans le MGP seront soigneusement définis et communiqués.

▪ UGP/CI ENERGIES

La responsabilité ultime du MGP revient au Coordonnateur du projet à travers ses experts en sauvegarde environnementale et sociale et expert en suivi-évaluation, qui peuvent participer à l'étape de traitement des plaintes, à l'examen et enquête. Pour éviter d'alourdir sa tâche, il intervient le moins possible au niveau directement opérationnel. La responsabilité de partage de l'information sur l'existence et le suivi de la mise en œuvre du MGP revient aux sauvegardes.

▪ Administrateur de territoire/collectivité

Cette entité va désigner le Point Focal qui sera chargé de tenir le cahier d'enregistrement des plaintes et transmettre régulièrement ces dites plaintes à l'UGP du projet :

- **Comité de Gestion des Plaintes**

Ce comité dont la composition est détaillée plus haut dans le processus de MGP est chargé de traitement, d'examen, d'enquêter et de donner des résolutions aux différentes plaintes reçues

- **Collaborateurs avec le Projet**

La plupart des plaintes de nature non sensible peuvent être gérées et traitées directement par les partenaires qui connaissent de plus près la situation des plaintes sur terrain. Si la plainte les concerne directement ou qu'elle porte sur une question sensible, il pourrait être nécessaire de recourir au soutien des Spécialistes en sauvegarde sociale du projet et au CGP.

- **Représentant des populations riveraines**

La participation d'un riverain ou encore des parties prenantes peut être un élément positif de transparence, mais il est important de mentionner que toutes les parties concernées comprennent quelles sont ses responsabilités et compétences (qu'il ou elle représente ?) au sein d'une communauté ou population riveraine et en quoi sa présence va contribuer au processus et à la solution

- **Représentant des travailleurs mobilisés dans le cadre du projet**

Plusieurs structures sont mobilisées dans le cadre du projet. Ils sont les plus aptes à apprécier la pertinence d'une plainte et sont légitimes pour édifier les autres membres du bien-fondé de la plainte. Ils peuvent également contribuer à l'information et à la sensibilisation du plaignant par rapport à la diligence de la plainte

- **Bailleur de fonds (Banque mondiale) ou autre partenaire**

Une partie prenante extérieure et relativement impartiale pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de légitimité et de possibilités de réponses et de mesures, par ex. réaffectation de fonds à une activité quelconque ou de soutien à l'enquête. Il sied de noter que la CEDEAO et la Banque mondiale sont chargées de valider le présent MGP et veille à la supervision de la bonne mise en œuvre de celui-ci. Les bailleurs de fonds feront le suivi du mécanisme à travers les rapports que l'UGP produira régulièrement.

9.6. Monitoring des délais du mécanisme de gestion des plaintes

Les délais de réponse pour les différentes étapes du MGP doivent être le plus court possible afin de rendre le projet réactif vis-à-vis d'une situation de conflit et maintenir ainsi la paix sociale. Néanmoins, des situations graves ou complexe nécessiteront des analyses approfondies avec parfois la mise en place de structure de médiation. Le tableau ci-dessous présente les délais maximums recommandés pour chaque étape.

9.7. Suivi évaluation

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du MGG sont les suivants :

- Au moins 1 atelier de lancement du MGP est organisé avec les parties prenantes du projet notamment dans chacune des trois localités ;
- Au moins 90% des plaintes émises aboutissent à un accord de résolution à l'amiable.

Les Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du projet sont chargés du suivi des indicateurs.

9.8. Coût du mécanisme de Gestion des Plaintes

Ci-après les ressources financières pour le fonctionnement du MGP

Tableau 23 : Coût estimatif de mise en œuvre du MGP dans les trois (03) localités

Coût estimatif du MGP					
N°	Désignations	Unité	Quantité	Coût Unitaire	Coût Total
				F CFA (XOF)	XOF/USD
1	3 ateliers de lancement en raison d'un (01) par localité	1	3	1 000 000	3 000 000
2	Confection des cahiers de registre	F			300 000
3	Achat boîtes des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	F			120 000
4	Conception et mise en place d'un logiciel pour la base des données des Plaintes	F	1	1 000 000	1 000 000
5	Renforcement de capacités des membres des comités (pendant 2 jours) pour chacune des localités	1	3	800 000	2 400 000
6	Diffusion et vulgarisation du MGP (AG, Dépliants, brochures, Média,...) par les sauvegardes du projet	F			600 000
7	Prise en charge des réunions de comité pour une année	1	12	250 000	3 000 000
Sous Total 1					10 420 000
8	Imprévus (10%) du Sous total (1)				1 042 000
TOTAL MECANISME DE GESTION DES PLAINTES					11 462 000 USD 21,193.00

9.9. Le code de conduite

Appliqué sous la coordination du projet, il sera élaboré avec l'appui d'un consultant. Il devra être signé par tous les intervenants au sein de l'unité de gestion du projet. En effet, le protocole de prévention des VBG dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet repose fondamentalement sur l'élaboration et l'adoption d'un Code de conduite couvrant l'engagement et la responsabilité dudit Projet (code de conduite collectif, engageant le Projet en tant qu'entité), mais aussi le personnel de l'unité de gestion et toutes autres personnes impliquées dans sa mise en œuvre. Il s'agit du :

- Personnel du Projet
- Services et prestataires de soins médicaux, psychosociaux, juridiques/judiciaires, sécurité (force de sécurité)
- Consultants, entreprises, et autres prestataires de services recrutés dans le cadre du Projet

Ce code de conduite devra être préparé et signé par toutes les structures ou partenaires associés du Projet. La signature du code entérinera l'engagement du Projet et tous les intervenants de façon individuelle, à lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre ou commises sur les enfants, mais aussi à signaler, en toute confidentialité, tous les actes présumés ou réels de VBG/VCE commis par un des acteurs du Projet.

Les clauses relatives à la prévention des actes de violences sexistes et le code de conduite doivent être intégrés dans tous les dossiers d'appels d'offres lancés dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet. Tous les intervenants extérieurs devront se soumettre à ces exigences et porter une attention particulière à la protection des enfants et des femmes, et signaler tout acte d'exploitation et d'abus sexuel.

10. SUIVI ET ELABORATION DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

CI-ENERGIES/UCR garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du BESS, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (PMPP, CIES) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises et le Projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par CI-ENERGIES/UCR à l'aide de divers mécanismes de rétroaction
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias
- nombre de griefs y compris les plaintes résolus

Le PMPP sera mis à jour semestriellement pendant la phase de construction et annuellement pendant la phase d'exploitation.

10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

11. SYNTHÈSE DES COUTS

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts de mise en œuvre des plans intégrés de mobilisation des parties prenantes. Les coûts des activités de chaque plan élaboré sont détaillés dans le rapport.

Tableau 24 : Synthèse des coûts du PMPP du projet

DESIGNATION	COUTS XOF/USD
Plan de mobilisation des parties prenantes	138 600 000
Mécanisme de gestion des plaintes	11 462 000
TOTAL	150 062 000 USD 27,747.00

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est estimé à « *cent cinquante millions soixante deux mille Franc CFA/XOF (150 062 000 F CFA)* »

12. CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du BESS au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale en prenant en compte les trois (03) localités cibles du projet. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer en tant que de besoin pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. Ce sont entre autres : i) l'inclusivité sociale dans les zones du projet, ii) le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et sa diffusion aux populations locales, bénéficiaires et aux autorités locales iii) ainsi que l'application de la stratégie de mobilisation.

La mobilisation des fonds nécessaires sera adaptée à la mise en œuvre du projet avec souplesse.

BIBLIOGRAPHIE

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes et Plan de Communication sur les Risques de Participations Communautaires du Projet REDISSE III au Mali, Juillet 2020.

Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) du PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE LA RESILIENCE URBAINE REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Novembre 2019.

Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI, NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information ; Juin 2018.

Politique d'Efficacité Énergétique de la CEDEAO, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Février 2015.

Annexe 2 : Modèle Journal de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la consultation :		
Lieu de la consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	Organisation	Nom et fonction
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
Points de discussion		
Recommandations		
Photos de la consultation		

Annexe 3 : Modèle de tableau relative à la décision finale à la plainte

Date de la résolution :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord, ProcèsVerbal, etc.) :	
Signature du président du comité de gestion des plaintes ou de son Représentant :	
Signature du plaignant :	

s

Annexe 5 : Formulaire de Feedback

Contact de l'UCP	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse :	Email
	Tel :	
Problèmes/sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 6 : Matrice du Plan de mobilisation des parties prenantes

Phase	Etales/activités	Description	Activités d'engagement	Acteurs impliqués	Dates clés
Préparation/Instruction					
Mise en œuvre/ Travaux					
Mise en service (exploitation)					
Suivi (durabilité, pérennité)					

NB : cette matrice est un outil qui sera utilisée pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du PMPP

Annexe 7 : Codes de Conduite et Plan d'action pour la Prevention et la Lutte Contre L'exploitation et les Abus Sexuels ainsi que le Harcèlement Sexuel

1. Pour mettre en place un système d'atténuation du risque d'EAS/HS, il convient d'exiger que, pour tout projet, les dispositions suivantes soient respectées :

- Tous les employés de l'entreprise (y compris ses sous-traitants), du maître d'œuvre et les autres consultants qui ont une empreinte dans la zone du projet doivent signer un code de conduite ;
- Un véritable plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel doit être mis en place pour que les travailleurs comprennent bien la politique suivie et les comportements escomptés, de même qu'un mécanisme de gestion des plaintes. Ce plan d'action devrait inclure des programmes de formation et de communication ainsi que des mesures destinées à informer la communauté touchée par le projet du code de conduite que le personnel du projet vient de signer ; et
- Le plan d'action devrait définir des protocoles de responsabilisation et d'intervention qui énoncent les procédures à suivre afin d'amener les gens à répondre de leurs actes et de sanctionner les membres du personnel ayant enfreint les politiques en matière d'EAS/HS.

Codes de conduite tirés du DTPM

Formulaire du code de conduite du personnel de l'entreprise

Note à l'intention du soumissionnaire :

Le contenu minimum du formulaire du code de conduite, tel que défini par le maître d'ouvrage, ne doit pas être modifié substantiellement. Cependant, le soumissionnaire peut ajouter des règles qu'il juge appropriées, y compris pour prendre en compte des questions/risques spécifiques au marché ou contrat.

Code de conduite du personnel de l'entreprise

Nous sommes l'Entrepreneur [insérer le nom de l'Entrepreneur]. Nous avons signé un marché avec [insérer le nom du Maître d'Ouvrage] pour [insérer la description des travaux]. Ces travaux seront exécutés à [insérer le site ou autres lieux où les travaux seront exécutés]. Notre marché exige que mettions en œuvre des mesures pour prévenir les risques environnementaux et sociaux liés à ces travaux, y compris les risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels.

Ce Code de Conduite fait partie de nos mesures pour tenir compte des risques environnementaux et sociaux liés aux travaux. Cela s'applique à tous nos personnels, ouvriers et autres employés sur le site des travaux ou autres lieux où les travaux sont exécutés. Cela s'applique également au personnel de chacun de nos sous-traitants et tout autre personnel nous accompagnant dans l'exécution de travaux. Il est fait référence à toutes ces personnes comme étant « Le Personnel de l'Entrepreneur » et qui sont soumises à ce Code de Conduite.

Ce Code de Conduite identifie le comportement que nous exigeons du Personnel de l'Entrepreneur. Notre lieu de travail est un environnement où tous comportements dangereux, abusifs ou violents ne seront pas tolérés et où toutes les personnes doivent se sentir autorisées à signaler tous problèmes ou préoccupations sans craindre de représailles.

CONDUITE EXIGEE

Le Personnel de l'Entrepreneur doit :

1. s'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente ;
2. se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel de l'Entrepreneur et toutes autres personnes ;
3. maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de :
 - a) s'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé ;
 - b) porter les équipements de protection du personnel requis ;
 - c) appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
 - d) suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
4. signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé ;
5. 5. traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants;
6. 6. ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard du personnel de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;
7. 7. ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
8. 8. ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
9. 9. ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;
10. 10. suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS);
11. 11. signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et
12. 12. ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous ou au Maître d'Ouvrage, ou qui utilise le mécanisme de grief pour le personnel de l'Entrepreneur ou le mécanisme de recours en grief du projet.

FAIRE PART DE PREOCCUPATIONS

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Contacter [entrer le nom de l'expert social de l'Entrepreneur ayant une expérience pertinente dans le traitement de la VBG, ou si cette personne n'est pas requise en vertu du Marché, une autre personne désignée par l'Entrepreneur pour traiter ces questions] par écrit à cette adresse [] ou par téléphone à [] ou en personne à [] ; ou
2. Appeler [] la hotline de l'Entrepreneur (le cas échéant) et laisser un message.

3. L'identité de la personne restera confidentielle, à moins que le signalement d'allégations ne soit prescrit par la législation du pays. Des plaintes ou des allégations anonymes peuvent également être soumises et seront examinées de toute façon. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêtons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

CONSEQUENCES DE VIOLATION DU CODE DE CONDUITE

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel de l'Entrepreneur peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

POUR LE PERSONNEL de L'ENTREPRENEUR :

J'ai reçu un exemplaire de ce Code de conduite rédigé dans une langue que je comprends. Je comprends que si j'ai des questions au sujet de ce Code de conduite, je peux contacter [insérer le nom de la personne-ressource de l'Entrepreneur ayant une expérience pertinente] afin de demander une explication.

Nom de l'employé de l'entreprise : [indiquer le nom].

Signature: _____ Date:

(Jour/mois/année):

Contresigning du représentant habilité de l'entreprise :

Signature: _____ Date:

(Jour/mois/année):

Contenu d'un Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'EAS/HS

- Comme décrit à la section 3 du chapitre 3, le plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'EAS/HS indique comment seront mis en place les protocoles et mécanismes nécessaires pour minimiser le risque d'aggravation de l'EAS/HS dans le cadre du projet, ainsi que pour faire face aux éventuels incidents d'EAS/HS qui pourraient survenir.
- Des exemples de plans d'action pour la prévention et la lutte contre l'EAS/HS et d'autres documents à l'appui de la mise en œuvre des recommandations sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://worldbankgroup.sharepoint.com/sites/gsg/SPS/Pages/FocusAreas/GenderBased%20Violence.aspx>

Annexe 8 : Rôle du Point Focal Communal Responsable des Plaintes

Termes de référence

- Faciliter le dépôt de plaintes et réclamations sur l'action communale au cours des phases de conception, de travaux, d'exploitation/de fonctionnement et de fin des investissements communaux.
- Rendre largement disponible le formulaire de plaintes au cours des réunions de quartiers, le bureau de relation avec le citoyen (s'il en existe un dans la commune), dans les locaux de la mairie, à travers le tissu associatif, en ligne, les bureaux des arrondissements de la commune, etc. (cf. formulaire ci-dessous).
- Au besoin, accompagner les réclamants dans l'enregistrement de plaintes grâce au formulaire.
- S'assurer que les groupes vulnérables ont un accès à part entière au système de plaintes, et ce à toutes ses étapes - communication du formulaire de réclamation, mode de réception, et au besoin, assistance au remplissage du formulaire - afin que leurs réclamations soient correctement reçues et traitées.
- Prendre en compte toutes plaintes portant sur l'action communale exprimée autrement que par le biais du formulaire de plaintes, et par conséquent être attentif à tous les autres modes d'interactions existants entre les citoyens et la commune (lettre, prise de parole au cours d'une réunion préliminaire du conseil municipal, médias, message sur les réseaux sociaux, message dans une boîte de réclamations, interpellation directe du SG, interpellation du gestionnaire de l'arrondissement, texto, etc.). Le cas échéant, aiguiller les réclamants vers le formulaire de plainte ou l'assister dans le remplissage du formulaire.
- En cas de problème urgent, informer le président de la commune et le SG au plus tôt.
- Accuser réception des plaintes et informer le réclamant des délais de réponses règlementaires.
- Entrer les plaintes dans un registre des plaintes (cf. Modèle de registre des plaintes ci-dessous).
- Si la plainte dépasse le cadre de responsabilité de la commune, en informer le réclamant, lui indiquer l'autorité concernée par sa plainte et si possible transmettre la réclamation à celle-ci.
- Informer le SG du suivi des traitements des plaintes et s'informer de l'avancement de leur résolution auprès des services techniques/administratifs concernés dans les délais règlementaires.
- Informer régulièrement le président et le SG de la commune sur le suivi et le traitement des plaintes déposées et en cours de résolution, idéalement de façon mensuelle lors de la réunion du bureau municipal.
- Faire la liaison et le retour d'information aux personnes concernées par la plainte déposée.
- Préparer un tableau de synthèse du traitement des plaintes de façon trimestrielle
- Inclure une synthèse des plaintes portant sur les projets financés par le Projet.

Annexe 9 : Procès-verbaux et liste de présence des consultations des parties prenantes

☐ Localité de Korhogo



(+225) 01 83 60 42
(+225) 02 01 19 26
contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (BESS)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DU PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES DE 300MWh & DES ÉQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE KORHOGO

Motif/type de réunion : Réunion d'information et de consultation des parties prenantes	Lieu : Salle de réunions de la Préfecture de Korhogo
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date/heure : Mercredi 02 Décembre 2020, de 9 heures 08 minutes à 10 h 00 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt et le mercredi deux décembre, de neuf heures huit à dix heures, s'est tenue sous la présidence de Monsieur KOUASSI N'GUESSAN EMILE, Secrétaire Général de la Préfecture de Korhogo, représentant le Préfet de Région, Préfet du Département de Korhogo, une réunion d'information et de consultation avec les parties prenantes de Korhogo concernées par le projet.

Cette réunion relative au projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation a enregistré la participation des parties prenantes du projet. Il s'agit des autorités préfectorales, Directeurs Régionaux ou représentants des administrations et services techniques déconcentrés de l'Etat, autorités coutumières et leaders d'opinion de Korhogo (voir la liste de présence).

Dans son propos liminaire, Monsieur le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue aux différentes délégations qui ont bien voulu effectuer le déplacement. Il a ensuite présenté le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans la procédure de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a montré l'intérêt que l'Etat Ivoirien accorde au processus d'électrification de toutes les localités de Côte d'Ivoire et à l'interconnexion des pays concernés à travers le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation.

A sa suite, monsieur PEHE Alex Badisson, Chef de mission a pris la parole pour présenter l'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des parties prenantes qui porte sur :

1. Présentation du projet et de ces impacts sur l'environnement naturel et humain ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
2. Echanges avec les parties prenantes ;
3. Divers.



1. Présentation du projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation ;

Le Chef de mission a fait la présentation du projet initié par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, à travers CI-ENERGIES. Il a souligné que l'équipe du Cabinet H & B Consulting a été mandaté par CI-ENERGIES pour faire un Constat d'Impact Environnemental et Social CIES.

Il a ensuite indiqué que la mise en œuvre de ce projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation découle de la vision du Gouvernement afin d'améliorer la qualité et la quantité d'électricité dont ont besoin les populations.

Le Système de Stockage de l'Energie par l'usage de Batteries (BESS) constitue un moyen alternatif d'aide au réseau électrique et de services auxiliaires pour résoudre les problèmes de performances des systèmes électriques (support de fréquence, qualité de l'énergie), ainsi que l'extension des énergies renouvelables. Le BESS optimise sa capacité de sortie en fonction de la demande et fait de lui la meilleure option pour le contrôle de fréquence.

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale ont initié le Projet du Système de Stockage d'Energie par Batteries (BESS) qui sera mis en œuvre en Côte d'Ivoire.

L'Expert a identifié les principaux impacts suivants :

❖ Impacts négatifs

Les impacts négatifs sont essentiellement des désagréments que les travaux vont occasionner. Ces désagréments sont surtout liés à l'occupation de l'espace dans lequel les travaux doivent être réalisés et à la santé et la sécurité des travailleurs. Ils se résument ainsi :

- accident de travail ;
- exposition des populations à des risques de propagation des fléaux tels que les IST/VIH/SIDA et au COVID-19.

❖ Impacts positifs

Selon l'Expert en Environnement, la réalisation de ce projet induira des impacts socio-économiques positifs dans la zone du projet. Il s'agit de :

- l'apport d'énergie (diminutions des coupures d'électricité et des baisses de tensions) ;
- la création d'emplois temporaires, notamment pour certains jeunes de Korhogo) ;
- développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie électrique ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- l'amélioration des conditions de sécurité des populations.



(+225) 01 83 99 42
(+225) 07 01 19 26
contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

Quant aux mesures, l'Expert en Environnement a souligné que CI-ENERGIES, qui représente l'État dans le projet envisage de mettre en œuvre - conformément à la réglementation en vigueur et sur la base des recommandations du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIÉS) en cours de réalisation - un certain nombre de mesures pour réduire, supprimer ou compenser les impacts négatifs identifiés.

À la suite du Chef de mission, l'Expert en Electricité a pris la parole pour expliquer le volet technique du projet à l'assemblée pour une meilleure compréhension du projet.

Le responsable de CI-ENERGIES dans la Région du Poro a ajouté que l'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité et la quantité de l'énergie en Côte d'Ivoire mais aussi de pouvoir fournir l'électricité à beaucoup plus de pays dans la sous-région.

Enfin le Chef de mission, il a ajouté que le projet ne pourra être mis en route que si les préoccupations environnementales et sociales soulevées par les parties prenantes sont analysées dans le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIÉS) et prises en compte par le promoteur.

2. Echanges avec les parties prenantes

À la suite de l'exposé des Experts du Cabinet H & B Consulting, tous les participants ont, dans leur ensemble, apprécié l'avènement de ce projet dans la ville de Korhogo. Selon eux, ce projet vient améliorer les conditions de vie des populations. Toutefois, ils ont émis deux principales préoccupations et une doléance (i) l'impact qu'aura les batteries qui seront posées sur les populations ; (ii) les dispositions mises en place pour la gestion des déchets. Enfin, la doléance a porté sur la question de l'électrification du village de Natiokobadara qui abrite le poste source.

3. Divers

Les divers ont porté sur des échanges informels dans une atmosphère conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général a réitéré ses remerciements à tous les participants et a rappelé l'importance du projet pour le développement économique et social du pays et tout particulièrement de la ville de Korhogo.

Il lève la séance à dix heures zéro minutes.

<p>Chief de mission</p>  <p>M. PEHE ALEX BADISSON</p>	<p>P/Le Préfet de Région et P.D. Le Secrétaire Général</p>  <p>KOUASSI N'GUESSAN EMILE Secrétaire Général de Préfecture</p>
--	---

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES








LISTE DE PRESENCE

Date: Mercredi 02 décembre 2020

Objet: Consultation Publique

Lieu: Préfecture de Korhogo

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
1	Kouassi A'oussou Emile	H	Préfecture SGP	Korhogo	47 54 8649 ndoung8@gmail.com	
2	LACINA SEDIOM	H	Mairie Korhogo	KGO	09 79 40 27 lacsinediom@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUE ET MAIL	SIGNATURE
3	BOUAKY YAO	H	Reap CRT CE-Energies	Korhogo	09 870 866 byao@cinergis.c	
4	IPOU KONAN su et M	H	Chief Project Protect	Korhogo	01 33 33 25 prefecture.korhogo@jmguit.com	
5	BOU DELIMANI	H	Expert en environnement	Korhogo	07 58 19 19 jeanbelimani@ychoj.c	
6	KOTA YAGANSO	H	EXPERT ENERGIE	Abidjan	je.kota@yagmail.c	
7	KONAN EBER	H	Exp. En MSB Consulting	Abidjan	08 51 39 38 konan.eber@msbconsulting.com	
8	DEHE Alex Badison	H	HRB Consulting	Abidjan	07 04 30 48 alexbadison@hrb.com.fr	
9	TUO GINENEMAN	H	HRB Consulting	Abidjan	09 33 22 35 tuo.gineneman@hrb.com	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

Fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES




LISTE DE PRESENCE

Date: 01/12/2020

Objet: Rencontre avec la CIE

Lieu: Poste Source de Kshuogo

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
1	AMPAHI BOUNAHINDI MARGELIN	M	AGENT DE POSTE (ATEP)	KORHOBO	077729142 DAMPAXIA@CIE	
2	KONATE SORE	M	CP	Korhogo	07215858 JOKONATE@cie.ci	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
3	Coulibaly Bakari	H	CSX	Korhogo	09 35 95 76 afandoul@ciz.ci	
4	PEHE Alex Badior	H	H3B Consulting	Abidjan	07043048 alexbadior@yahoo.fr	
5	KONAN Elier	H	Expert EHR H3B Consulting	Abidjan	09 51 33 38 konan@h3bconsulting.com	
6	KOITA YACOUZA	H	Expert ENGEL H3B Consulting	Abidjan	09 13 74 24	
7						

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES









LISTE DE PRESENCE

Date: 01/12/2020

Objet: Réunion d'information

Lieu: Nantou (Piste source de Korofo)

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	Nambygue Sono dit LASSIKA	H	chef de village	NATIO	06.90.04.21	
02	SORO KASSOURI	H	Secrétaire du chef	"	08.27.40.76	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
03	NINLO YEO	H	Notable	Nahio	04.33.73.70	
04	SORO MOUSSA	H	"	Nahio	56.33.15.05	
05	YEO SOULAYE	H	Notable	"	02.07.64.19	
06	SORO BAKARY	H	P.R. des jeunes	Nahio	07.36.24.70	
07	Coulibaly KARNA	H	Notable	"	06.67.25.53	
08	KONAN EBESSE	H	Exp. Exp H&B Consulting	Asiejan	08.51.39.58	
09	KOITA YA COUDA	H	H&B Consulting	Abidjan	08.13.98.24	
10	REHE Alex B	H	H&B Consulting	Abidjan	07.04.30.48	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES






LISTE DE PRESENCE

Date : 01/12/2020

Objet :

Lieu : Préfecture de Karhogo

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	Kouassi N'guessan EMILE	H	SG Prefecture Karhogo	Karhogo	4754 8649	
02	Ipaou Koman Sulfin	H	Chef cab Prefet	Karhogo	47335326	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUE ET MAIL	SIGNATURE
03	BROU Dehoumane	H	Environnementale	Abidjan	broudelamane@yahoo.fr 07581813	
04	PEHE Alex Badouison	H	HxB Consulting	Abidjan	alexbadouison@yahoo.fr 07043048	
05	TIOU Gnéniémon	H	HxB Consulting	Abidjan	tuou.192006@gmail.com	
06	KONAN EBEL	H	HXB Consulting	Abidjan	konan@hambisconsulting.com	
07	KOITA YAGORBA	H	HXB Consulting	Abidjan	ya.gorba@hambisconsulting.com	



(+226) 01 82 99 42
(+226) 07 01 15 26
contact@hnbconsulting.com
www.hnbconsulting.com

PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (BESS)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DU PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES DE 300MWh & DES ÉQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE BOUNDIALI

Motif/type de réunion : Réunion d'information et de consultation des parties prenantes	Réunion	Lieu : Salle de réunions de la Préfecture de Boundiali
Etaient présents : voir liste de présence en annexe		Date/heure : Vendredi 04 Décembre 2020, de 09 heures 58 minutes à 11 h 01 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt et le vendredi quatre décembre, de neuf heures cinquante-deux à onze heures une minute, s'est tenue sous la présidence de Monsieur GUEU GEORGES GONBAGUI, Préfet de Région/Préfet du Département de Boundiali, une réunion d'information et de consultation avec les parties prenantes de Boundiali concernées par le projet.

Cette réunion relative au projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation a enregistré la participation des parties prenantes du projet. Il s'agit des autorités préfectorales, Directeurs Régionaux ou représentants des administrations et services techniques déconcentrés de l'Etat, autorités coutumières et leaders d'opinion de Boundiali (voir la liste de présence).

Dans son propos liminaire, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue aux différentes délégations qui ont bien voulu effectuer le déplacement. Il a ensuite présenté le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans la procédure de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a montré l'intérêt que l'Etat Ivoirien accorde au processus d'électrification de toutes les localités de Côte d'Ivoire et à l'interconnexion des pays concernés à travers le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation.

Le Chef de mission a pris la parole pour présenter l'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des parties prenantes qui porte sur :

1. Présentation du projet et de ces impacts sur l'environnement naturel et humain ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
2. Echanges avec les parties prenantes ;
3. Divers.



(+225) 01 82 60 42
(+225) 02 01 19 26
contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

1. Présentation du projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation ;

Le Chef de mission a fait la présentation du projet initié par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, à travers CI-ENERGIES. Il a souligné que l'équipe du Cabinet H & B Consulting a été mandaté par CI-ENERGIES pour faire un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Le Chef de mission, l'Expert en Electricité a pris la parole pour expliquer le volet technique du projet à l'Assemblée pour une meilleure compréhension du projet.

Il a ensuite indiqué que la mise en œuvre de ce projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation découle de la vision du Gouvernement afin d'améliorer la qualité et la quantité d'électricité dont ont besoin les populations.

Le Système de Stockage de l'Energie par l'usage de Batteries (BESS) constitue un moyen alternatif d'aide au réseau électrique et de services auxiliaires pour résoudre les problèmes de performances des systèmes électriques (support de fréquence, qualité de l'énergie), ainsi que l'extension des énergies renouvelables. Le BESS optimise sa capacité de sortie en fonction de la demande et fait de lui la meilleure option pour le contrôle de fréquence.

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale ont initié le Projet du Système de Stockage d'Energie par Batteries (BESS) qui sera mis en œuvre en Côte d'Ivoire.

L'Expert en Environnement a identifié les principaux impacts suivants :

❖ Impacts négatifs

Les impacts négatifs sont essentiellement des désagréments que les travaux vont occasionner. Ces désagréments sont surtout liés à l'occupation de l'espace dans lequel les travaux doivent être réalisés et à la santé et la sécurité des travailleurs. Ils se résument ainsi :

- exposition des populations riveraines à des nuisances diverses (les émissions de sonores et de poussières) ;
- accident de travail ;
- exposition des populations à des risques de propagation des fléaux tels que les IST/VIH/SIDA et au COVID-19.

❖ Impacts positifs

Selon l'Expert en Environnement, la réalisation de ce projet induira des impacts socio-économiques positifs dans la zone du projet. Il s'agit de :

- l'apport d'énergie (réductions des coupures d'électricité et des baisses de tensions)
- la création d'emplois temporaires, notamment pour certains jeunes de Boundiali;
- développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie électrique ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- l'amélioration des conditions de sécurité des populations;



(+225) 01 83 80 42
(+225) 07 01 19 20
contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

Quant aux mesures, l'Expert en Environnement a souligné que CI-ENERGIES, qui représente l'Etat dans le projet envisage de mettre en œuvre - conformément à la réglementation en vigueur et sur la base des recommandations du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) en cours de réalisation - un certain nombre de mesures pour réduire, supprimer ou compenser les impacts négatifs identifiés.

Enfin le Chef de mission a ajouté que le projet ne pourra être mis en route que si les préoccupations environnementales et sociales soulevées par les parties prenantes sont analysées dans le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) et prises en compte par le promoteur.

2. Echanges avec les parties prenantes

Tous les participants ont, dans leur ensemble, apprécié l'avènement de ce projet dans la ville de Boundiali. Selon eux, ce projet vient améliorer les conditions de vie des populations. Toutefois, ils ont émis deux principales préoccupations (i) l'impact qu'aura les batteries qui seront posées sur les populations ; (ii) les dispositions prises pour embaucher certains jeunes de Boundiali.

3. Divers

Les divers ont porté sur des échanges informels dans une atmosphère conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet a réitéré ses remerciements à tous les participants et a rappelé l'importance du projet pour le développement économique et social du pays et tout particulièrement de la ville de Boundiali.

Il lève la séance à onze heures une minute.

Chef de mission

Le Préfet de Région/Préfet du Département
de Boundiali



M. PEHE ALEX BADISSON



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES








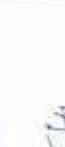



LISTE DE PRESENCE

Date: Vendredi 04 décembre 2020

Objet: Consultation publique

Lieu: Préfecture de Bouaké

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	GUEU GEORGES GONZALEZ H	H	Préf. Région	Bouaké	projet@cienergies.com	
02	BALISSI K. ANTOINE H	H	SGA	Bouaké	projet@cienergies.com	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
03	KOUDOU DUREGA JAMES	H	SS BOUNDIAZI	BOUNDIAZI	07402170	
04	ALEXETIAN Clodius JA	H	BRFFE Before	Boundiali	02653237	
05	Bamba Ben Moumanga	H	Assistant Secur BRFFE	Boundiali	09341387	
06	KONE SEYDOU	H	Notable Sampasso	Boundiali	78505081	
07	TRACRE KATI NADEGE	F	Direction de la Construction	Boundiali	09 92 31 97 B.M: tracrecati@orange.cm	
08	Dembélé Tenon	H	Mairie de Boundiali	Boundiali	07034294 tenon.dembele@gmail.com	
09	Koffi Jean Paul II	H	Chef d'Agence CIE	Boundiali	09 50 49 09 kemikoffi@orange.cm	
10	Camblachy Hillierose	H	Agent CIE	Boundiali	09 50 23 61	
11	KONE LASSA	H	Chief Village	Tombougu		
12	HAMARATE Abdoulaye	H	PIE game	Tombougu	49 50 54 04	
13	COULIBALY Ousmane	H	PIE game	Samorosso	07 16 32 85	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
14	DIARASSOUBA Fanta	F	Nstable	Tombouyou	04 24 30 26	
15	DFANA MARIÈ	F	Nstable	Tombouyou	52 56 74 50	
16	DIARASSOUBA Salimata	F	Nstable	Tombouyou	89 41 83 76	
17	DIABATE MESTER	F	Nstable	Tombouyou	87 64 84 71	
18	DIARASSOUBA ABBASS	F	Nstable	Tombouyou		
19	KAMAGATE Aboulaye	H	Pete game	Tombouyou	49 54 94 04	
20	KONAN ELSA	H	Eny H.B. Grassing	Abidjan	08 57 39 38	
21	TUO Guehénon	H	Sociologue H.B. Grassing	Abidjan	09 33 22 35	
22	KOITA YACOUBA	H	ENERGETICIEN H.A.B.C.	Abidjan	08 13 98 24	
23	Jaan Ipolyte KAHAM	H	Producteur Chief Cuis	Bonouville	59 53 85 88	
24	BEHE ALEX BODINON	H	HoD Consulting	Abidjan	07 04 30 48	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

Fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP

Projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES












LISTE DE PRESENCE










Date: Jeudi 03 décembre 2020

Objet: Réunion d'information

Lieu: Samorosso - Tombouctou (Piste de Boudibaki)

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
1	KONTE LACINA	H	Chef village Tombouctou	Tombouctou	57 59 15 16	
2	KONE YACOUBA	H	Chef village	Samorosso	07-16 32 85	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
3	KONE Mambraylan	H	Notable	Tombouyou	02 06 3775	
4	KONE Bongaly	H	Notable	Tombouyou	41 82 58 87	
5	KONE Karon	H	Notable	Samarao		
6	COURTALY Boubina	H	Politicien	Samarao		
7	KONATE ^{Boussouma} KONATE	H	Notable	Tombouyou	71 52 28 24	
8	KONATE Louisa	H	Notable	Tombouyou	67 02 87 06	
9	DIARRASSOUGA fanta	F	Prte femme	Tombouyou	49 91 38 79	
10	COURTALY Sali	F	Prte femme	Samarao	53 08 98 67	
11	KONE Sarah	F	Secrétaire	Tombouyou		
12	KAMAGATE fanta	F	Vice Prte femme	Tombouyou		
13	FOFANA Mamangou	F	Notable	Tombouyou		

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
14	KONE Mamoudou	H	Notable	Tambougn		
15	DIAASSOUA Sandra	F	Prêt Femmes	Tambougn	49 81 38 79	
16	KONE Sarah	F	Secrétaire	Tambougn		
17	COULIBALY Sakista	F	Prêt Femmes	Samoraso	53 08 59 67	
18	COULIBALY Fatoumata	F	Member	Samoraso		
19	KONAN ERIS	H	Dir. Env H & B Consulting	Abidjan	0854 39 38 konan@hnbconsulting.com	
20	TUO Gnenemou	H	Sociologue H&B Consulting	Abidjan	tuo.19206@gmail.com 09332235	
21	KOITAYACOUBA	H	ENERGIE H&B Consulting	Abidjan	0913 98 26	
22	DEHE Alex Baduon	H	H&B Consulting	Abidjan	07043048	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :
FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME
INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE
STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES
EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES






LISTE DE PRESENCE

Date: 03/12/2020

Objet: Rencontre avec la CIE dans le Cadre du CIE & du BESS

Lieu: Poste source de Boundiali

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
1	DABLE JEAN SIMON	H	CIE / CP	Boundiali	59-55-37-33 sidaba@cie.ci	
2	EHOUE KADJO AUBIN	H	CIE / ATEP	Boundiali	54-10-31-09 KAHOUE@cie.ci	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONQUES ET MAIL	SIGNATURE
3	GUEPOU BOMBASE ERIC	H	ATEP (Stagiaire) CIE	Boumbali	01 67 21 28	
4	LIN ZOHÉ S. ALIEM - B	H	ATEP CIE (Stagiaire)	Boumbali	03 11 95 72	
5	DEHE Alex Badisson	H	H&B Consulting	Abidjan	07 04 30 48	
6	KOFFI YALABA	H	11	11	08 13 98 24	
7	KOMAN ERIC	H	H&B Consulting	Abidjan	08 54 25 33	
8	TIO Gnéniémon	H	H&B Consulting	Abidjan	09 33 22 35	

Localité d'Odienné

PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (BESS)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DU PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES DE 300MWh & DES ÉQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES D'ODIENNÉ

Motif/type de réunion : Réunion d'information et de consultation des parties prenantes	Réunion	Lieu : Salle de réunion de la Préfecture de d'Odienné
Etaient présents : voir liste de présence en annexe		Date/heure : Lundi 7 Décembre 2020, de 9 heures 45 minutes à 10 h 50 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt et le lundi sept décembre, de neuf heures quarante-cinq minutes à dix heures cinquante minutes, s'est tenue sous la présidence de Monsieur DOSSO SINDOU, Secrétaire Général 2 de la Préfecture d'Odienné, représentant le Préfet de la Région du Kabadougou, Préfet de Département d'Odienné, une réunion d'information et de consultation avec les parties prenantes d'Odienné concernées par le projet.

Cette réunion relative au projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation, a enregistré la participation des parties prenantes du projet. Il s'agit des autorités préfectorales, Directeurs Régionaux ou représentants des administrations et services techniques déconcentrés de l'Etat, autorités coutumières et leaders d'opinion de d'Odienné (voir la liste de présence).

Dans son propos liminaire, Monsieur le Secrétaire Général 2 a souhaité la bienvenue aux différentes délégations qui ont bien voulu effectuer le déplacement. Il a ensuite présenté le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans la procédure de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a montré l'intérêt que l'Etat Ivoirien accorde au processus d'électrification de toutes les localités de Côte d'Ivoire et à l'interconnexion des pays concernés à travers le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation.

A sa suite, monsieur PEHÉ Alex Badisson, Chef de mission a pris la parole pour présenter l'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des parties prenantes qui porte sur :

1. Présentation du projet et de ces impacts sur l'environnement naturel et humain ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
2. Echanges avec les parties prenantes ;
3. Divers.

1. Présentation du projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation ;

Le Chef de mission a fait la présentation du projet initié par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, à travers CI-ENERGIES. Il a souligné que l'équipe du Cabinet H & B Consulting a été mandatée par CI-ENERGIES pour faire un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIÉS).

L'Expert en Électricité a pris la parole pour expliquer le volet technique du projet à l'assemblée pour une meilleure compréhension du projet.

Il a ensuite indiqué que la mise en œuvre de ce projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation découle de la vision du Gouvernement afin d'améliorer la qualité et la quantité d'électricité dont ont besoin les populations.

Le Système de Stockage de l'Énergie par l'usage de Batteries (BESS) constitue un moyen alternatif d'aide au réseau électrique et de services auxiliaires pour résoudre les problèmes de performances des systèmes électriques (support de fréquence, qualité de l'énergie), ainsi que l'extension des énergies renouvelables. Le BESS optimise sa capacité de sortie en fonction de la demande et fait de lui la meilleure option pour le contrôle de fréquence.

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale ont initié le Projet du Système de Stockage d'Énergie par Batteries (BESS) qui sera mis en œuvre en Côte d'Ivoire.

L'Expert en Environnement a identifié les principaux impacts suivants :

❖ Impacts négatifs

Les impacts négatifs sont essentiellement des désagréments que les travaux vont occasionner. Ces désagréments sont surtout liés à l'occupation de l'espace dans lequel les travaux doivent être réalisés, à la santé et la sécurité des travailleurs. Ils se résument ainsi :

- exposition des populations riveraines à des nuisances diverses (les émissions de sonores et de poussières) ;
- accident de travail ;
- exposition des populations à des risques de propagation des fléaux tels que les IST/VIH/SIDA et au COVID-19.

❖ Impacts positifs

Selon l'Expert en Environnement, la réalisation de ce projet induira des impacts socio-économiques positifs dans la zone du projet. Il s'agit de :

- l'apport d'énergie (réductions des coupures d'électricité et des baisses de tensions) ;
- la création d'emplois temporaires, notamment pour certains jeunes d'Odienné ;
- le développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie électrique ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- l'amélioration des conditions de sécurité des populations.



(+225) 01 83 90 00
(+225) 01 83 90 26
contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

Quant aux mesures, l'Expert en Environnement a souligné que CI-ENERGIES, qui représente l'Etat dans le projet envisage de mettre en œuvre - conformément à la réglementation en vigueur et sur la base des recommandations du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) en cours de réalisation - un certain nombre de mesures pour réduire, supprimer ou compenser les impacts négatifs identifiés.

Suite à l'exposé de l'Expert en Environnement, l'Expert en Socio-économie a présenté quelques impacts sociaux liés au projet. Il a aussi expliqué qu'un chapitre spécial sera dédié aux questions liées aux VBG sur le projet.

Enfin le Chef de mission a ajouté que le projet ne pourra être mis en route que si les préoccupations environnementales et sociales soulevées par les parties prenantes sont analysées dans le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) et prises en compte par le promoteur.

2. Echanges avec les parties prenantes

Tous les participants ont, dans leur ensemble, apprécié l'avènement de ce projet dans la ville d'Odienné. Selon eux, ce projet vient améliorer les conditions de vie des populations. Toutefois, ils ont émis deux principales préoccupations (i) l'impact qu'aura les batteries qui seront posées sur les populations ; (ii) les dispositions prises pour embaucher certains jeunes d'Odienné.

3. Divers

Les divers ont porté sur des échanges informels dans une atmosphère conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général 2 de la Préfecture a réitéré ses remerciements à tous les participants et a rappelé l'importance du projet pour le développement économique et social du pays et tout particulièrement de la ville d'Odienné.

Il lève la séance à dix heures cinquante minutes.

<p>Chef de mission</p>  <p>H&B CONSULTING CI 06 BP. 1954 Abidjan 06 Contact@handbconsulting.com WWW.handbconsulting.com</p> <p>M. PEHE ALEX BADISSON</p>	<p>P/Le Préfet de Région et P.D. Le Secrétaire Général 2</p>  <p>DOSSO Sindou</p>
---	---

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)












LISTE DE PRESENCE

Date : Aundi 07 décembre 2020






Objet : Consultation publique

Lieu : Préfecture d'Aboussoumé

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	SOULO JORDAN	H	S.E. Directeur	Bouaké	070 61 23 26 18 27 30 63 07 65 07	
02	COLOE ESTER	H	Secrétaire	Aboussoumé	070 61 23 26 18 27 30 63 07 65 07	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
03	MELY MALE ROGER	H	DR. Environnement	ODIENNE	08871856 malekely@gmail.com	
04	Diababé Nkouroumfi	F	ONG FASER	ODIENNE	02-29-69-93	
05	Kyranfina Koukane'	H	chef Akou	Odienne	06 09 31 38	
06	Sekougo Kyole	H	chef d'exploitation CIE	Odienne	07 43 54 36	
07	Guittoussi PRUD'HO	H	DR. Responsable Construction	Odienne	79590224	
08	Kone NACUDA	H	MR Polier Conseil National des Jeunes ENSET	Odienne	68-31-33-62	
09	SAMAKE GOUALAN	H		ODIENNE	44 22 11 62 08 00 62 01	
10	TRAORE DUSTANE	H	DR PÉTROLE GREGOIRE	ODIENNE	0859 0902	
11	BAZ'HEUR NAY BARTHELEMY	H	chef W.E	ODIENNE	5513595103581736	
12	BRISSA TOURÉ	H	Représentant CIEB canton	Odienne	04 38 47 26	
13	HUE Ba Tawé Adjoum	H	DRSHV Kobouff CSHS	Odienne	4716850	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
	TOURE SEKOU	H	5 ^e Co CIP/Genie	Odienné	88 41 35 59	
	Wane Moussa	H	Prof. Co	Odienné	88 31 33 62	
	Belegon Marie Noëlle	F	Chef de mission Projet de Post	Odienné	07 89 88 76	
	DONGO Edouige	F	chef cab precheuse ad.	Odienné	08 96 97 76	
	KONAN Elie	H	ing Em ST H&B Consulting	Abidjan	08 31 30 38 konan@hbsconsulting.com	
	TUO Guénémon	H	Sociologue H&B Consulting	Abidjan	09 33 22 35 tuodiv2006@gmail.com	
	REHE Alex	H	H&B Consulting	Abidjan	02 02 69 66	
	KOITA YAKUSA	H	H&B Consulting	Abidjan	08 13 98 24	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUE ET MAIL	SIGNATURE
14	DIALLO SIZIMAN	H	MAIRIE	OBIEUNE	67-69-25-55	
15	YAPO ARMAND THIERRY	H	ARATTE	Obienna	49 01 28 86	
16	TOURE DASSA	H	Rep. chef village Koumassou	Obienna	44 72 28 14	
17	Toussaint Souleymane	M	Rep. chef village Obienn	Obienna	57 44 73 03	
18	Toussaint Sekou	M	Secr. Gen. FO Chifferie	Obienna	58 41 35 59	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)




LISTE DE PRESENCE

Date: 04/12/2020

Objet: Réunion d'information

Lieu: Direction de l'Environnement et du Développement Durable

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	KELLY HAGE	H	DR. MINERS	DIENNE	08-07-13-56 muhelky@gmail.com	
02	KONAN ZIBOIS	H	Exp. Car H&B Consulting	Abidjan	0851 2338	

N°	NOM ET PRENOMS	HIF	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUE ET MAIL	SIGNATURE
03	TUO Gnéhéman	H	HOB Consulting Socio Logue	Abidjan	09 33 22 35 tuosw2006@gmail.com	
04	KOITA YACOUBA	H	Expert ENERGIS H & B Consulting	Abidjan	09 13 98 24	
05	PEHE Alex Badisson	H	HOB Consulting	Abidjan	07 04 30 48	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DU WAPP

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)




LISTE DE PRESENCE

Date : 04/12/2020

Objet :

Lieu : Préfecture d'Ordienne

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	Aouso Findou	H	SGP Préfecture	Ordienne	07 36 25 36 Aousofindou@premd.oi	
02	DONGO A-Edeuige	F	chef cab préfecture	Ordienne	08 96 97 76 edungedongo@premd.oi	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
03	KOMAR ELIEF	M	Exp ^{SR} H.B. Consulting	Abidjan	08 51 39 38	
04	TUO Gnénémen	M	H.B. Consulting sociologues	Abidjan	09 53 22 35	
05	PEHE Alex Badinon	M	H.B. Consulting	Abidjan	02 02 69 66	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

Fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP

Projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LISTE DE PRESENCE

Date : 05 décembre 2020

Objet : Réunion avec le chef Canton d'Odienne et Roi de Kabakougon

Lieu : Résidence du chef canton

N°	NOM ET PRENOMS	HIF	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	TOURE Lancelino	H	chef Canton ODIENNE	ODIENNE	0524 82 25	
02	TOURE Sekou	H	secrétaire	ODIENNE	5841 3555	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



PROJET DE STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (BESS)

Composante 1 :

FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTEME
INTERCONNECTE DU WAPP

PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTEMES DE
STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWh & DES
EQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES





LISTE DE PRESENCE

Date: 05 décembre 2020

Objet: Rencontre avec la CIE

Lieu: Porte source d'Assandé

N°	NOM ET PRENOMS	HIF	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	Essis Samba Niobou	H	Chef de poste	Dabou	07 20 65 49 niobou@wapp.ci	
02	DJOURIA KASSIMI	H	AFEP	Yamoussoukro	09 98 16 88 kassimi@ci-energies.ci	

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
03	KONAN EDE	H	H&B Consulting Exp Emr	Abidjan	09 57 39 38 konan@hambconsulting.com	
04	TUO Gnéniéman	H	H&B Consulting Sociologue	Abidjan	09 37 22 35 tu.iv.2006@gmail.com	
05	KOTA YACIMBA	H	"	"	09 13 24 24 yacimbakot@gmail.com	
06	DEHE Alex Badiouan	H	H&B Consulting	Abidjan	07043048	

DR TET Bouaké


	 Union – Discipline – Travail	
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	PROJET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (BESS) Composante 1 : FOURNITURE DE SERVICES AUXILIAIRES POUR LE SYSTÈME INTERCONNECTÉ DU WAPP PROJET DE FOURNITURE, D'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES DE 300 MWH & DES ÉQUIPEMENTS DE SYNCHRONISATION CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)	

LISTE DE PRESENCE

Date: 08 décembre 2020

Objet: Réunion avec le DR DRET Bouaké

Lieu: DR DRET Bouaké

N°	NOM ET PRENOMS	H/F	STRUCTURE / FONCTION	LOCALITE	CONTACTS TELEPHONIQUES ET MAIL	SIGNATURE
01	KOUASSI ADOUA JONAS	H	DR DRET-BOUAKÉ	BOUAKÉ	01 51 97 79 JONKOUASSI@CIE.CI	
02	YAPI Y. FABRICE	H	DR DRET-BOUAKÉ ADRM	BOUAKÉ	0812 72 47 / 44 31 31 35 YOYAPI@CIE.CI	

Annexe 10 : Synthèse des consultations publiques

Tableau 25 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture de Korhogo

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Interventions	Réponses
Services Administratifs (Monsieur le Serétaire Général de la Préfecture de Korhogo, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Korhogo)	Présentation du contexte et de l'objectif de la rencontre	Bonne acceptabilité du projet dans la Région du Poro et tout particulièrement dans le département de Korhogo, car ce projet viendra améliorer les conditions de vie des populations en terme d'électricité.	Aucune préoccupation ni crainte	Impliquer fortement le corps préfectorial et toutes les parties prenantes du projet afin de faciliter la réalisation du projet
Le Chef de mission	Présentation du BESS, des impacts probables du projet sur l'Environnement naturel et humain, ainsi que des mesures d'atténuation ou de compensation.	La Composante 1 du projet de fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP porte sur le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation dans les postes sources de Korhogo, Boundiali et Odiénné.	Les travaux auront effectivement des impacts négatifs et positifs sur l'Environnement et sur les populations.	Il souhaite une forte implication des autorités du département de Korhogo. Il a souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème de baisse de tension en Côte d'Ivoire et particulièrement dans le département de Korhogo. Pour terminer, il a exhorté les participants à exprimer leurs attentes et donner leurs avis et préoccupations sur le projet
L'Expert en Energie	Présentation des aspects techniques du BESS	Le projet viendra améliorer la qualité et la quantité de l'électricité dans le département de Korhogo et par-dessus en Côte d'Ivoire.	Aucune préoccupation ni crainte	Il a aussi souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème des coupures régulières et de baisse de tension en Côte d'Ivoire, et particulièrement dans le département de Korhogo.
Monsieur le représentant du Directeur Régional de la CIE	Le projet	Bonne réception du projet	Aucune préoccupation ni crainte	Il a mentionné qu'il existe trois grands segments dans le secteur de l'énergie qui sont : <ul style="list-style-type: none"> - la production par les barrages, les centrales thermiques, la biomasse et l'énergie solaire ; - le transport, à travers les grands pylones et les lignes 225 et 90 kV ; - la distribution par des lignes Moyenne Tension (HTA) et Basse Tension (BT). Au niveau du segment Transport, il est question de stocker de l'énergie produite depuis les centrales de production. Il s'agit donc de mini postes sources dans

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Interventions	Réponses
				les postes sources existants qui permettront d'améliorer la qualité du service public de l'électricité et d'assurer la continuité de la fourniture de l'énergie aux consommateurs finaux.
Monsieur SORO Emile (Président des jeunes de Natiokobadara)	Le projet	Bonne reception du projet	Est-ce qu'il n'y aura pas d'impacts sur la population ?	<p>L'Expert en Environnement a indiqué que le projet va se dérouler en trois grandes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase d'aménagement et de construction, - La phase d'exploitation et de maintenance; - La phase de fin de vie des équipements et de leur démantèlement. <p>Chacune de ces phases comporte des impacts positifs et négatifs.</p> <p>En ce qui concerne les impacts positifs, il a relevé le fait que des impacts directs sur les travailleurs et les populations riveraines sont à prévoir, notamment d'accidents de travail et de circulation lors du transport et de l'installation des équipements, de maladies liées au soulèvement de poussière et de pollution des sols par des composants chimiques présents dans les batteries.</p> <p>Le Consultant a également insisté sur les risques de propagation des maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA et le COVID 19, du fait de l'arrivée de personnes étrangères à la zone du projet.</p>
Le Directeur Régional de l'Environnement	Le projet	Très bonne reception du projet	Est-ce qu'il n'y aura pas de sabotage étant donné le fait que le projet soit international ?	Le responsable de CI-ENERGIES de Korhogo a indiqué que ce phénomène n'est pas nouveau car, depuis plusieurs années déjà, la Côte d'Ivoire fait la distribution d'énergies dans plusieurs pays d'Afrique.
Monsieur le représentant du chef de NatioKobadara	Le projet	Très bonne reception du projet	Il a fait une doléance dans laquelle, il a souhaité que la localité de Natiokobadara qui abrite le poste source soit électifiée.	<p>Le chef de mission a indiqué que cette doléance sera transcrite dans le rapport et transmise fidèlement au mandataire.</p> <p>Le responsable de CI-ENERGIES de Korhogo a indiqué les dispositions seront prises pour intégrer l'électrification de cette localité comme mesure</p>

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Interventions	Réponses
				sociale d'accompagnement du projet, dans un programme en cours dans la région.
Monsieur KOUAKOU Hermann-riverain	Le projet	Bonne reception du projet	Quelles sont les dispositions prises pour la gestion de déchets ?	Le chef de mission a indiqué que les déchets qui seront produits pendant la phase des travaux seront traité dans les normes habituelles et, ceux qui seront générés en phase d'exploitation suivront le même processus que celui mise en place par la CIE pour gérer les déchets actuels.

Source : H & B Consulting, mission de Korhogo, Décembre 2020

Tableau 26 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture de Boundiali

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Interventions	Réponses
Services Administratifs (Monsieur le Serétaire Général de la Préfecture de Boundiali, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Boundiali)	Présentation du contexte et de l'objectif de la rencontre	Bonne acceptabilité du projet dans la Région de la Bagoué et tout particulièrement dans le département de Boundiali, car ce projet viendra améliorer les conditions de vie des populations en terme d'électrification.	Aucune préoccupation ni crainte	Impliquer fortement le corps préfectoral et toutes les parties prenantes du projet afin de faciliter la réalisation du projet
Le Chef de mission	Présentation du BESS, des impacts probables du projet sur l'Environnement naturel et humain, ainsi que des mesures d'atténuation ou de compensation.	La Composante 1 du projet de fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP porte sur le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation dans les postes sources de Korhogo, Boundiali et Odiénné.	Les travaux auront effectivement des impacts négatifs et positifs sur l'Environnement et sur les populations.	Il souhaite une forte implication des autorités du département de Boundiali. Il a souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème de baisse de tension en Côte d'Ivoire et particulièrement dans le département de Boundiali. Pour terminer, il a exhorté les participants à exprimer leurs attentes et donner leurs avis et préoccupations sur le projet

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Interventions	Réponses
L'Expert en Energie	Présentation des aspects techniques du BESS	Le projet viendra améliorer la qualité et la quantité de l'électricité dans le département de Boundiali et par-dessus en Côte d'Ivoire.	Aucune préoccupation ni crainte	Il a aussi souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème des coupures régulières et de baisse de tension en Côte d'Ivoire, et particulièrement dans le département de Boundiali.
Kanaté Abdoulaye (Président des jeunes de Samoroko)	Le projet	Bonne reception du projet	Recrutement des jeunes	Il a souhaité que les jeunes de la commune de Boundiali en général et ceux de Tombougou et de Samoroso en particulier soient recruté lors de la phase des travaux.
Les Présidentes des associations de femmes de Tombougou et de Samorosso	Doléance	Bonne reception du projet	Aucune préoccupation ni crainte	Elles ont souhaité une aide pour la construction de magasins de stockage pour leurs produits agricoles/Vivriers car, cette production fait toujours enclin au vol par les populations.
Monsieur le Directeur Régional de la Famille et de l'Enfant	Le coût de l'électricité	Bonne reception du projet	Est-ce que le coût de l'électricité sera réduit ?	L'Expert en Energie a expliqué que le prix de l'électricité est fixé de connivence par le CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a indiqué qu'à la longue, le coût pourrait connaître une baisse.
Services Administratifs (Monsieur le Monsieur le Serétaire Général de la Préfecture de Boundiali, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Boundiali)	Le projet	Bonne reception du projet	Aucune préoccupation ni crainte	Il a remercié tous les participants et a invité toutes les communautés de la commune de Boundiali à s'investir dans la réussite du projet.

Source : Cabinet H & B Consulting, Mission de Boundiali, Décembre 2020

Tableau 27 : Synthèse de la Réunion de consultation publique organisée dans la salle de réunion de la Préfecture d'Odienné

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Services Administratifs (Monsieur le Serétaire Général de la Préfecture d'Odienné, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département d'Odienné)	Présentation du contexte et de l'objectif de la rencontre	Bonne acceptabilité du projet dans la Région du Kabadougou et tout particulièrement dans le département de d'Odienné, car ce projet viendra améliorer les conditions de vie des populations en terme d'électrification.	Aucune préoccupation ni crainte	Impliquer fortement le corps préfectoral et toutes les parties prenantes du projet afin de faciliter la réalisation du projet
Le Chef de mission	Présentation du projet BESS	La Composante 1 du projet de fourniture de services auxiliaires pour le système interconnecté du WAPP porte sur le projet de fourniture, d'installation de systèmes de stockage d'énergie par batteries de 300 MWh & des équipements de synchronisation dans les postes sources de Korhogo, Boundiali et Odienné.	Les travaux auront effectivement des impacts négatifs et positifs sur l'Environnement et sur les populations.	Il souhaite une forte implication des autorités du département d'Odienné. Il a souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème de baisse de tension en Côte d'Ivoire et particulièrement dans le département d'Odienné. Pour terminer, il a exhorté les participants à exprimer leurs attentes et donner leurs avis et préoccupations sur le projet.
L'Expert en Energie	Présentation des aspects techniques du BESS	Le projet viendra améliorer la qualité et la quantité de l'électricité dans le département d'Odienné et par-dessus en Côte d'Ivoire.	Aucune préoccupation ni crainte	Il a aussi souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème des coupures régulières et de baisse de tension en Côte d'Ivoire, et particulièrement dans le département d'Odienné.
L'Expert en Environnement	Présentation des impacts probables du projet sur l'Environnement naturel et humain, ainsi que des mesures d'atténuation ou de compensation.	Augmentation de la capacité de fourniture en électricité	Aucune préoccupation	Il a aussi souligné l'importance du projet d'où l'implication des populations dans sa réussite.
L'Expert en Socio-économie	Présentation de l'environnement humain	Développement des activités génératrices de revenus	Aucune préoccupation	Il a aussi souligné l'importance du projet, car celui-ci vient résoudre le problème des coupures régulières et de baisse de tension et permettre d'avantage la création d'emplois.

Acteurs/institutions	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement	Le projet	Bonne reception du projet	- Comment les deux d'énergies vont cohabiter ?	- L'Expert en énergie a souligné qu'il s'agira de transformer l'énergie solaire en énergie alternative ou inversement afin que cette énergie soit remise sur le réseau dès que le besoin se fera sentir.
Le représentant du Directeur Régional de la santé	Les déchets	Bonne reception du projet	Comment va se faire la gestion des déchets ?	Le Chef de mission a dit qu'il sera proposé à CI-ENRRGIES de signer un contrat de reprise des déchets issu des batteries qui seront installées, de sorte que l'entreprise qui va vendre les batteries puisse venir les reprendre après usage.
Samaké Goualan, délégué Régional des jeunes du Denguélé	Le recrutement des jeunes	Bonne reception du projet	Est-ce que certains jeunes seront recrutés dans le cadre des travaux du projet ?	A cette question l'Expert en Socio-économie a indiqué qu'il sera proposé à l'entreprise qui sera chargé de la pose des batteries de recruter des jeunes et des femmes d'Odienné dès que le besoin se fera sentir.
Le représentant du Chef de Canton d'Odienné	Le projet	Bonne reception du projet	Aucune préoccupation	Il a tout simplement remercié toute l'assistance et a ensuite remercié l'Etat qui a bien voulu lancer ce type de projet à Odienné. Il a enfin exprimé sa joie au nom de la population de voir ce projet se réaliser au plutôt.
Services Administratifs (Monsieur le Serétaire Général de la Préfecture d'Odienné, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département d'Odienné)	Le projet	Bonne reception du projet	Aucune préoccupation ni crainte	Il a remercié tous les participants et a invité toutes les communautés de la commune de Boundiali à s'investir dans la réussite du projet.

Source : H & B Consulting, mission de Korhogo, Décembre 2020

Annexe 11 : Matrice d'évaluation des parties prenantes

Tableau 28: Evaluation des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Craintes et /ou attentes	Mesures prévues par le projet BESS	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence
Gouvernement	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	CI-ENERGIES/UCR	Salariés du projet	Meilleures conditions de travail	Respecter la législation du travail et de la sécurité sociale	Fort	Fort
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	ANDE	Fonctionnaires	Dispositions des moyens logistiques pour le suivi des PGES Respect de la législation sur l'environnement	Établir une convention Informar l'ANDE sur la mise en œuvre des PGES	Fort	Fort
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Direction de l'urbanisme	Fonctionnaires	Meilleures conditions de travail	Respecter la réglementation en matière construction d'ouvrage électrique	Fort	Fort
	Ministère des mines et de la géologie	Direction générale des mines et géologie	Fonctionnaires	Exploitation des carrières sans autorisation Abandon des Carrières sans remise en état après exploitation	Respecter les mesures environnementale et sociale dans le PGES Remise en état des carrières après exploitation	Faible	Fort
Gouvernement	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction générale de travail	Fonctionnaires	Respect de la législation du travail	Respecter la législation du travail et de la sécurité sociale	Faible	Fort
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	La Direction de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)	Fonctionnaires	Violences Basées sur le Genre Travail des enfants	Respecter la législation relative à la protection de la femme et des enfants	Faible	Fort
Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Entreprises des travaux	Ouvriers	Meilleures conditions de travail	Respect de la législation du travail en matière d'emploi	Fort	Fort

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Craintes et /ou attentes	Mesures prévues par le projet BESS	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence
			Sous-traitants	Avoir une connaissance des dispositions environnementale et sociale	Inscrire dans le dossier d'appel d'offre les clauses environnementale et sociale	Fort	Fort
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux	Meilleures conditions de travail	Respect de la législation du travail en matière d'emploi	Fort	Fort
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Administrateur civil, Services techniques des communes et District	Fonctionnaires Elus locaux	Prévention des conflits Développement économique	Informers les autorités locales et la population sur les activités du projet Respecter le PGES Être prompt dans la gestion des conflits	Fort	Fort
	Chefferie locale	Chefs de quartier ou du village	Dignitaire	Non-respect des engagements par le BESS Risque d'accident, de pollution	Prendre en compte les préoccupations des populations dans la mise en œuvre du PGES	Faible	Fort
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	ONG locale OCB locale	Membres	Non-respect des droits de population	Dialoguer avec la société civile Communiquer sur les mesures de gestion environnementale et sociale du BESS	Faible	Fort
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Désinformation	Impliquer les médias Disponibilité de l'information sur le projet à temps	Faible	Fort
Partenaires financiers	Bailleurs	Banque mondiale	Equipe du projet	Non-respect du cadre environnemental et social	Mettre en place une équipe de management performante (UCP) Respecter les mesures de sauvegarde environnementale et sociale	Fort	Fort

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Craintes et /ou attentes	Mesures prévues par le projet BESS	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence
					Respecter les engagements pris avec les parties prenantes		

Sources : H&B Consulting, Décembre 2020